

Communauté de Communes du
Ried de Marckolsheim

Le dynamisme d'un territoire



Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

1) Le cadre législatif

Le Conseil de Communauté est invité à engager le débat d'orientations budgétaires (D.O.B), conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 08 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Les membres du Conseil sont ainsi amenés à exprimer les orientations et choix généraux pour l'année en cours et les 5 années à venir. Le Conseil doit également indiquer comment ces orientations seront déclinées en actions.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le D.O.B constitue la première étape du cycle budgétaire qui rythme la vie de la collectivité et conditionne son action. Il doit permettre aux membres du Conseil de Communauté :

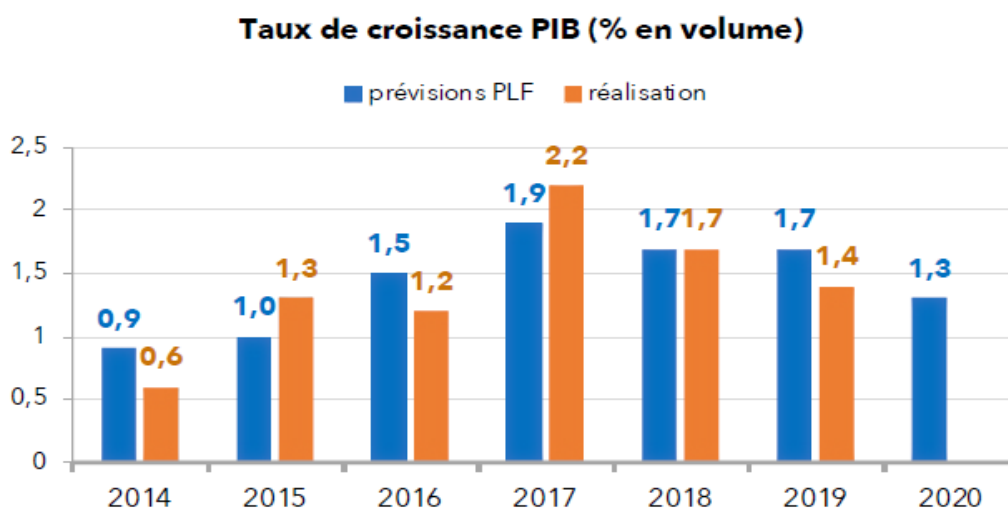
- D'être informés de l'évolution des données économiques internationales, nationales et locales ;
- De connaître les orientations de l'Etat concernant le secteur public local ;
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et des engagements pluriannuels envisagés ;
- De traiter de la structure et de la gestion de la dette suite à l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;
- De connaître l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées ultérieurement dans le budget primitif.

Les orientations budgétaires pour 2021 seront examinées pour le budget principal et les budgets annexes.

2) Le contexte économique et institutionnel

A) Synthèse des prévisions pour la France

1. Les prévisions de la Loi de Finances 2021



(Source : Challenges Publics).

Selon les prévisions gouvernementales contenues dans la Loi des Finances 2021 (LFI 2021), les mesures prises face à la crise de la COVID-19 ont permis d'en limiter les conséquences économiques et sociales.

L'activité et la consommation se sont rétablies assez rapidement après la période de confinement strict. En août, selon l'Insee, dont le diagnostic est partagé par la Banque de France, l'activité s'établissait à 95 % de son niveau d'avant-crise.

Le plan de relance, annoncé le 3 septembre et soutenu par la Facilité de relance et de résilience de l'Union européenne, ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne, devraient permettre un rebond rapide de l'activité en 2021. Grâce aux mesures de soutien déployées par le Gouvernement, le revenu des ménages a été largement préservé en 2020, tout comme l'appareil productif. L'activité ne s'établirait en 2021 que 2,7 % en dessous de son niveau de 2019, après une récession en 2020 d'une ampleur pourtant jamais observée. La France, grâce à un plan de relance, devrait se placer sur une trajectoire de croissance forte en 2021, qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise (environ +1,4 % selon le graphique ci-dessus et les taux précédemment constatés).

Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence, devraient amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020.

Toutefois, la période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8 %). En 2021, alors que le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse, soutenu par le plan de relance, la consommation rebondirait (+ 6,2 %).

L'investissement des entreprises, qui s'était montré vigoureux depuis 2017, reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. Le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi et les compétences en dépit de l'ampleur de la crise. En 2021, les mesures du plan de relance amplifieront le rebond de l'emploi.

L'inflation diminuerait en 2020 à + 0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

La situation économique en 2020 est moins dégradée qu'attendu au sortir de la période de confinement. Le scénario sur lequel repose le projet de loi finances demeure toutefois prudent pour 2020, afin de tenir compte des incertitudes inhérentes à l'évolution de l'épidémie.

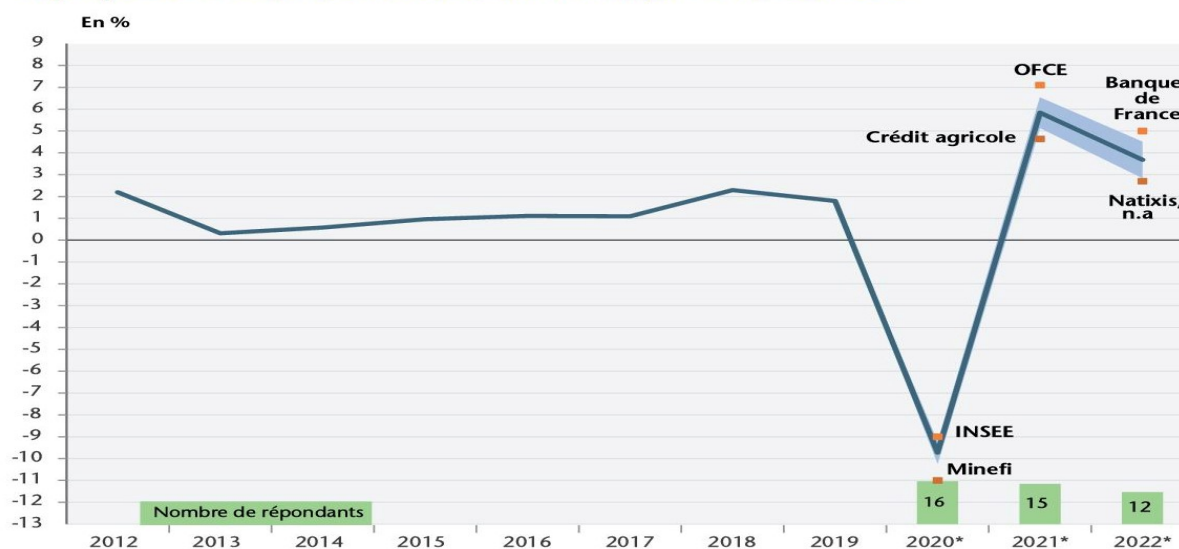
L'évolution sanitaire sera cruciale : le risque d'une intensification de la seconde vague épidémique en France et dans le monde existe. À l'inverse, la découverte et le déploiement rapides d'un vaccin ou d'un traitement renforceraient la confiance des consommateurs et des entrepreneurs, réduiraient les contraintes sanitaires et libéreraient le potentiel de reprise de l'activité.

Le dynamisme de la consommation est incertain. À la faveur de la forte épargne accumulée pendant le confinement, de l'impulsion du plan de relance et de la progression du pouvoir d'achat sur les deux années, la reprise de la consommation pourrait être plus dynamique qu'attendu, notamment en cas de progrès significatifs dans le traitement et la maîtrise de l'épidémie.

À l'inverse, l'investissement des entreprises pourrait pâtir plus sévèrement qu'anticipé des séquelles de la crise.

2. Un panorama global légèrement divergent selon les instituts à l'horizon 2022

Graphique 2. Prévisions de croissance du PIB français à l'horizon 2022



Note : prévisions pour les années avec *. La ligne bleue est la moyenne des réponses fournies par les instituts. La bande bleue est bornée par les écarts-types. Les écarts-types sont respectivement égaux à 0,5, 0,7 et 0,8 pour les années 2020, 2021 et 2022. Les points rouges représentent le minimum et le maximum des prévisions. Les étiquettes « n.a » signifient que l'institut a souhaité rester anonyme.

Sources : INSEE, panel OFCN 2020, calculs OFCE.

(Source : OFCE)

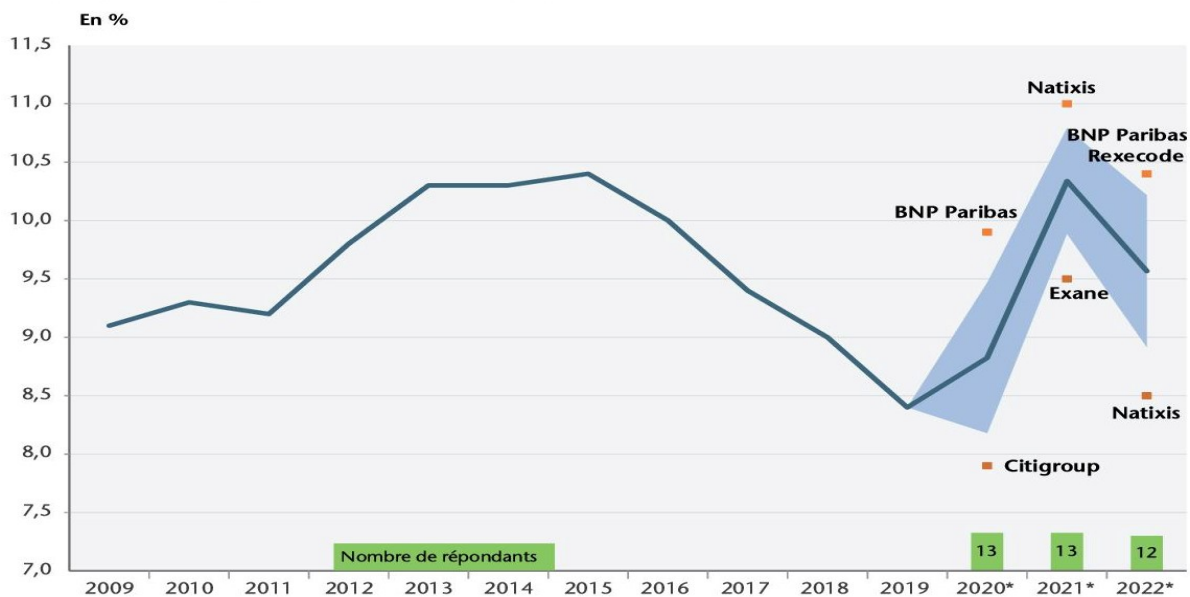
Les prévisions des instituts consultés par l'OFCE portent naturellement la marque des embardées de l'activité imputables à la crise de la Covid-19 : effondrement du PIB en 2020, rebond spectaculaire en 2021 et retour à un rythme de croissance moins exubérant en 2022 selon la moyenne des 12 instituts ayant renseigné cette année-là (graphique ci-dessus).

La dispersion de ces prévisions est plus marquée qu'à l'accoutumée : l'écart-type est de 0,5 point pour l'année en cours, 2020, alors qu'il était très faible l'année dernière (0,06 point) au moment où étaient produites les prévisions pour l'année 2019 dans un contexte bien moins perturbé qu'aujourd'hui. Au vu de l'écart entre les prévisions les plus hautes (l'INSEE avec -9 %), et la plus basse (Minefi, -11 %), cette prévision est loin de faire consensus. En mêlant l'information statistique à haute fréquence pour estimer l'activité en cours de trimestre et l'évaluation, en termes de comportement, de la réponse de l'économie à la deuxième vague épidémique et au nouveau confinement entré en vigueur le 30 octobre, on comprend que le spectre des prévisions soit large, même sur un seul trimestre.

Les inconnues sont en effet nombreuses. La capacité de rebond de l'économie en 2021 et en 2022 suppose en effet de prendre la mesure des déséquilibres accumulés en 2020, notamment de l'épargne forcée thésaurisée par les ménages, empêchés de consommer durant une bonne partie de l'année 2020. En 2022, la moyenne des prévisions de taux d'épargne rejoindrait le niveau moyen des dix dernières années.

Concernant le chômage, le caractère inédit de la crise économique associé aux évolutions importantes de la population active observées au cours de l'année 2020 rendent plus complexe que jamais l'exercice de prévision du taux de chômage pour les deux années à venir. D'une part, grâce à la montée en charge de l'activité partielle, la baisse de l'activité économique ne s'est pas traduite par une chute similaire de l'emploi au cours de l'année. D'autre part, sous l'effet du confinement, beaucoup d'actifs ayant perdu leur emploi ou de nombreux chômeurs ont basculé dans l'inactivité faute de pouvoir chercher activement un emploi ou découragés par la situation du marché du travail. Selon la moyenne des prévisions du panel, le taux de chômage remonterait de 0,4 point en 2020 par rapport à 2019 pour s'établir à 8,8% de la population active (graphique 6). En 2021, la progression serait la plus forte avec une hausse de 1,5 point. Elle porterait en une année le taux de chômage à son niveau de 2015. Enfin, un reflux de 0,7 point est attendu en 2022, ce qui ramènerait le taux de chômage à 9,6%, soit encore 1,2 point au-dessus de son point bas de 2019.

Graphique 6. Prévisions de taux de chômage à l'horizon 2022



Note : prévisions pour les années avec *. La ligne bleue est la moyenne des réponses fournies par les instituts. La bande bleue est bornée par les écarts-types. Les points rouges représentent les min et max des prévisions.
Sources : INSEE, panel OFCN 2020, calculs OFCE.

(Source : OFCE)

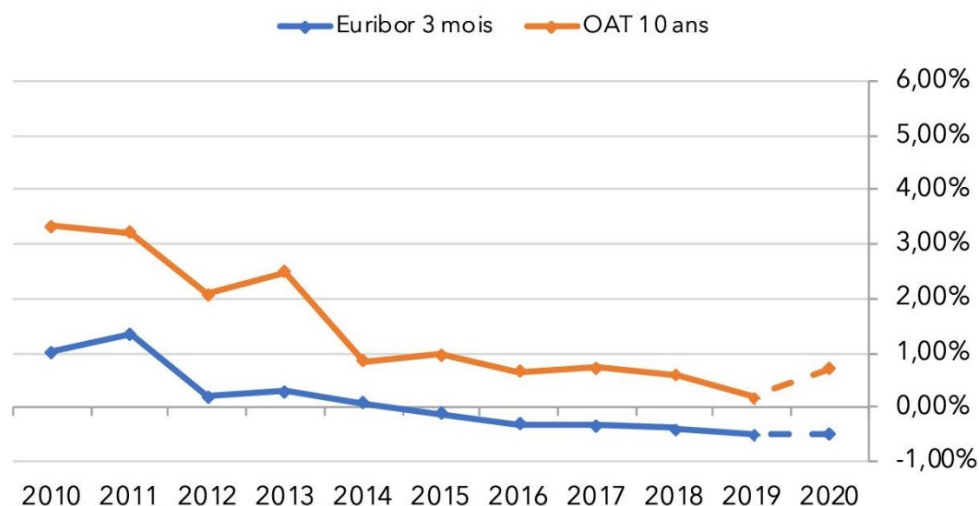
évolution indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac



(Source : Challenges Publics)

Pour l'OFCE, à l'exception du FMI, de BNP Paribas et de Rexecode qui voient un recul de l'inflation en 2020 (respectivement -0,5% pour le premier et -0,2% pour les autres), tous les instituts n'anticipent qu'un ralentissement des prix (de 1,3 % en 2019 à 0,4% en moyenne en 2020 pour les prévisionnistes n'ayant pas inscrit de recul des prix). En 2021 et en 2022, l'inflation se redresserait vers respectivement 0,8 et 1,1% selon la moyenne du panel.

évolution des taux d'intérêt en France

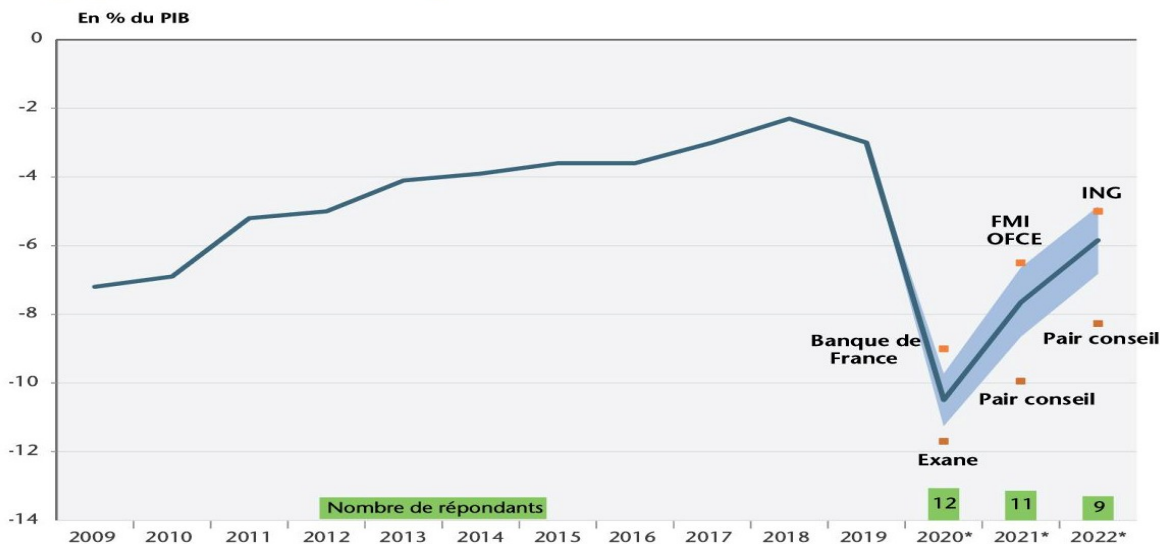


(Source : Challenges Publics)

La France continue de bénéficier de **conditions de financement très favorables**, grâce au maintien de la confiance des investisseurs et aux effets des tensions commerciales Chine-Etats-Unis et les politiques monétaires accommodantes menées par les deux pays, ainsi qu'aux effets prolongés de la politique monétaire accommodante menée par la Banque centrale européenne (BCE).

L'abaissement des taux directeurs décidé par la BCE en 2019 confirme le scénario de maintien de taux bas : la BCE s'attend à maintenir ses taux directeurs au niveau actuel ou plus bas jusqu'à ce que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau proche de 2 %.

Graphique 7. Prévisions de déficit public à l'horizon 2022



Note : prévisions pour les années avec *. La ligne bleue est la moyenne des réponses fournies par les instituts. La bande bleue est bornée par les écarts-types. Les points rouges représentent les min et max des prévisions.
Sources : INSEE, panel OFCN 2020, calculs OFCE.

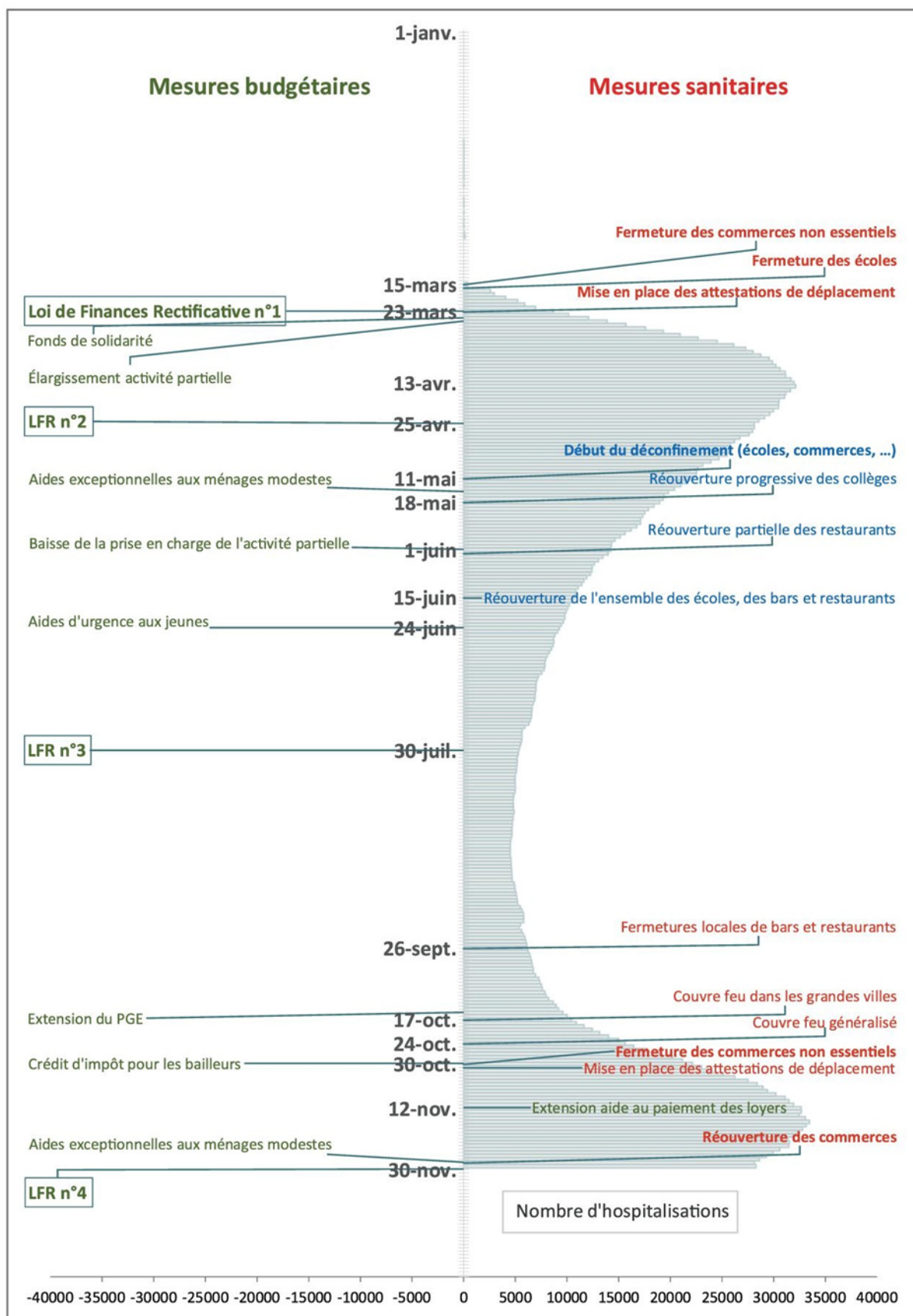
(Source : OFCE)

Les agrégats de finances publiques portent évidemment la marque de la dégradation de la situation budgétaire de l'État liée aux pertes de recettes fiscales pendant le confinement, à la mise en place de mesures d'urgence pour soutenir les agents privés ainsi que le système de santé et à l'engagement des premières mesures du plan de relance visant à favoriser le redémarrage de l'activité.

De 3 % du PIB en 2019, le déficit public se creuserait à 10,5 % en 2020 selon la moyenne du panel (graphique 7). Selon la moyenne des instituts, le déficit se réduirait à 7,6 % du PIB en 2021 et à 5,8 %

en 2022, avec toujours peu de consensus. La dette publique quant à elle enregistrerait un saut de 20 points de PIB en 2020, pour atteindre 118 % du PIB selon la moyenne des instituts, et converger vers 120 % à l'horizon 2022.

Graphique 1. Résumé chronologique des principales mesures sanitaires et budgétaires prises entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2020

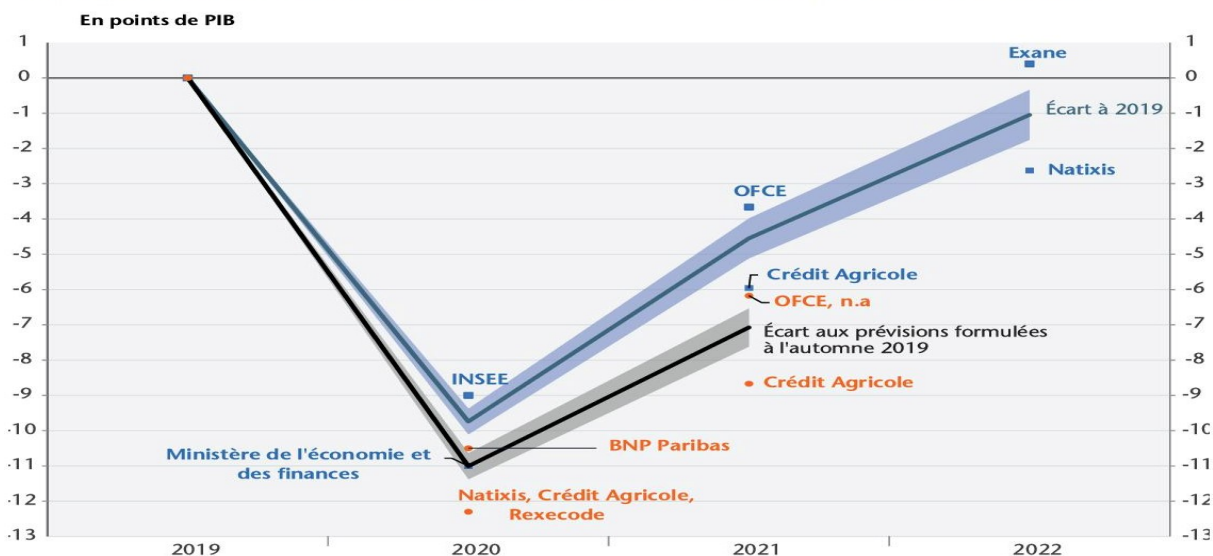


Sources : ECDC, ministère de l'Économie et des finances, OFCE.

B) Un environnement national et international marqué par la crise

1) *L'environnement national*

Graphique 8. Le coût de la crise en termes d'activité selon les prévisions des instituts



Note 1 : Les lignes représentent la moyenne des réponses fournies par les instituts. Les bandes autour de ces lignes sont bornées par les écarts-types. Les points représentent les min et max des prévisions. Les étiquettes « n.a » signifie que l'institut a souhaité rester anonyme.

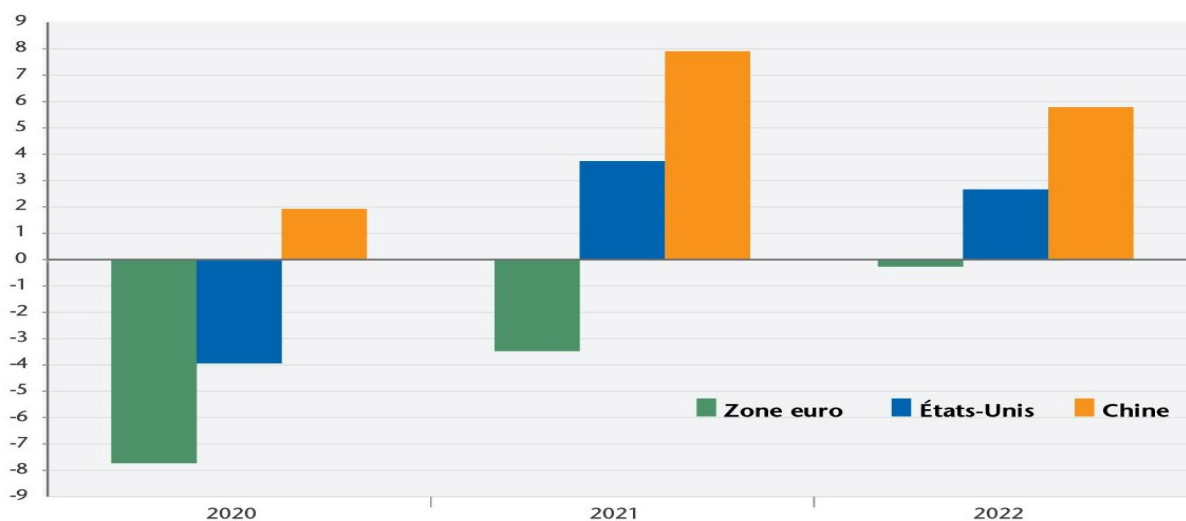
Note 2 : En bleu, les prévisions sont présentées en écart à 2019. En gris, les prévisions sont présentées en écart aux niveaux 2020 et 2021 tels que prévus à l'automne 2019 par le panel OFCN, chaque institut de prévision étant comparé à sa prévision de 2019.

Sources : INSEE, panel OFCN 2020, calculs OFCE.

Selon l'OFCE, les instituts n'anticipent pas en moyenne un retour à la situation d'avant-crise, l'écart du PIB à son niveau de 2019 restant négatif de 1 % à l'horizon 2022 (lignes bleutées du graphique). Comme pour la prévision du taux de croissance du PIB, les écarts-type sont importants (entre 0,4 et 0,7 point de 2020 à 2022) et l'écart entre les prévisions extrêmes spectaculaire en 2022, avec Natixis qui voit le PIB inférieur à son niveau de 2019 de 2,6 % et Exane qui anticipe un écart, cette fois positif, de 0,4 %.

2) *L'environnement international*

Graphique 10. Prévisions moyennes de PIB des instituts par rapport au niveau du PIB de 2019



Lecture : en moyenne, les instituts interrogés estiment que le PIB de la zone euro s'établirait en 2020 à un niveau inférieur de 7,7 points à son niveau de 2019.

Sources : panel OFCN 2020, calculs OFCE.

Si la crise sanitaire a touché l'ensemble des pays industrialisés, son impact a différé d'une part selon l'exposition des économies aux secteurs les plus sévèrement touchés (aéronautique, automobile, tourisme, hôtellerie-restauration, culture ...) et du degré d'ouverture des pays, et d'autre part selon l'importance des mesures sanitaires prises (couvre-feu, confinement, fermeture ou non des écoles, ...).

En zone euro, espace économique le plus touché par la crise en 2020 et qui ne devrait retrouver son niveau de PIB de 2019 qu'à la fin 2022, les nouvelles mesures sanitaires annoncées ces dernières semaines devraient retarder de nouveau la reprise économique.

Sur la période, du fait de sa forte dépendance au tourisme international, le pays le plus durement touché par la crise devrait être l'Espagne dont le PIB devrait s'établir en 2020, selon les prévisionnistes, à un niveau inférieur de 12 points à son niveau de 2019. *A contrario*, le Royaume-Uni, durement impacté en 2020 (-10,5 points par rapport à 2019) devrait voir sa croissance se rétablir rapidement. L'Allemagne quant à elle, moins touchée par la crise en 2020 que ses voisins (-6 points de PIB par rapport à 2019) devrait connaître une reprise plus lente pour finalement retrouver son niveau de production de 2019 à l'horizon 2022, malgré sa forte exposition au commerce international. Selon les instituts interrogés par l'OFCE, les PIB français et italien devraient tous deux s'établir en 2020 à des niveaux inférieurs d'environ 10 points à ceux qui étaient les leurs en 2019. Néanmoins, la reprise française serait plus rapide. En 2022, l'économie italienne enregistrerait une perte de PIB de l'ordre de 2 points par rapport à 2019, une « perte » deux fois supérieure à celle de la France.

En Chine, malgré une croissance du PIB positive, même en 2020, les pertes devraient être massives. Pour rappel, en 2019, les prévisionnistes prévoient une croissance chinoise de l'ordre de 6% en 2020. Aujourd'hui, celles-ci s'établissent en moyenne à 2%.

Enfin, les États-Unis, durement touchés par la crise sanitaire avec plus de 380 000 décès début janvier, restent suspendus aux décisions qui seront prises par le gouvernement fédéral nouvellement élu. En 2020, le PIB des États-Unis devrait s'établir à un niveau inférieur de 4 points à celui qui était le sien en 2019 pour retrouver ce niveau en 2021, soit 2 années de croissance perdues.

C) Principales tendances sur les finances locales pour 2021 : une logique partenariale poursuivie avec l'Etat.

Pour la première fois depuis 2015, le solde des Administrations Publiques Locales (APUL) est redevenu négatif en 2019 (-0,9 Md€ contre +2,3 Md€ en 2018).

Ce résultat est la conséquence de la reprise dynamique de l'investissement des collectivités en 2019 (+13% après +4,5 % en 2018) en lien avec le cycle électoral et la forte augmentation de leur capacité d'autofinancement, l'épargne brute des collectivités ayant augmenté de +10,4 % en 2019 et +5,6 % en 2018.

Ces marges de manoeuvre financières supplémentaires ont été permises par les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités (+1,2 % en 2019 après +0,3 % en 2018) impulsés par la démarche de contractualisation (contrats de Cahors) avec l'Etat entreprise en 2018.

1- Crise sanitaire et contrats Cahors

Les dépenses réelles de fonctionnement des 321 collectivités entrant dans le champ des contrats de Cahors ont augmenté de +0,3% en 2018 et de +0,8 % en 2019. L'objectif de 1,2% a donc été respecté pour la deuxième année consécutive en 2019. Le besoin de financement des 321 collectivités a diminué de 1,4 Md€ depuis 2017, pour un objectif de réduction du besoin de financement de 2,6 Md€ par an, et donc de 5,2 Md€ entre 2017 et 2019.

Si les contrats de Cahors ont permis de modérer la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, les marges financières dégagées ont été utilisées pour augmenter les dépenses d'investissement.

Le Gouvernement a décidé, par la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, de suspendre la contractualisation en 2020 afin que les collectivités locales puissent assumer, sans contrainte issue de la norme encadrant leurs dépenses réelles de fonctionnement, d'engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.

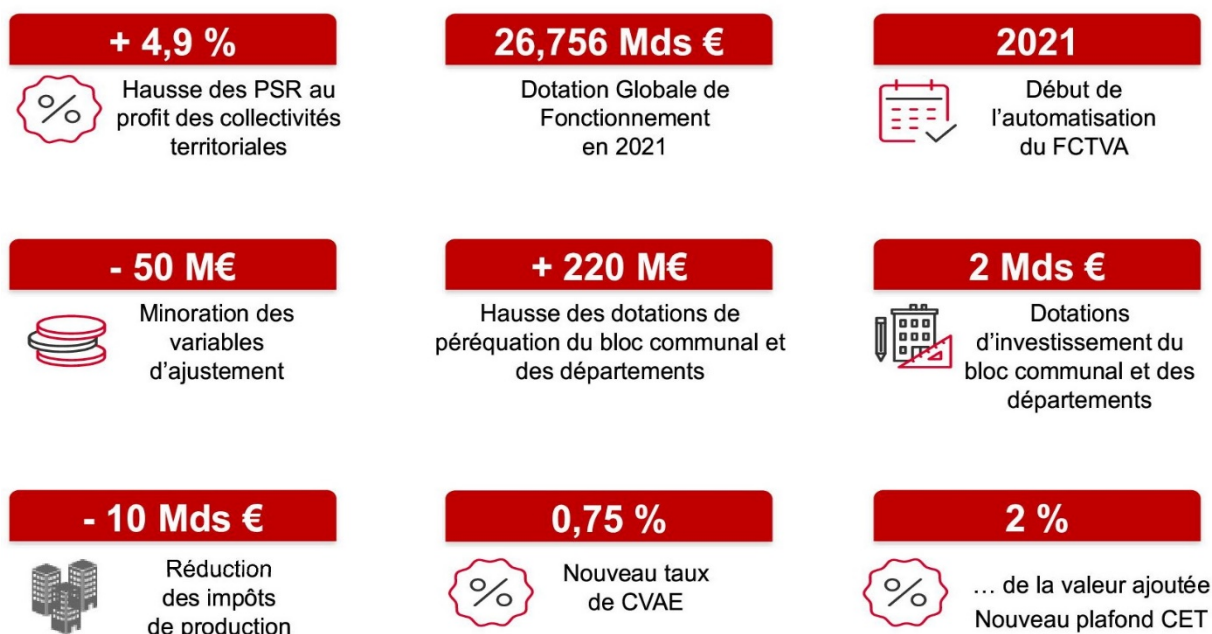
La démarche contractuelle individualisée devra être reprise et pérennisée, dans un premier temps pour associer les collectivités à l'effort de relance. Le maintien d'une capacité d'autofinancement élevée permettra aux collectivités locales de contribuer à la relance de l'investissement, en forte baisse en 2020 (-5,8 %), tout en limitant la hausse des dépenses de fonctionnement.

2- Un accompagnement des collectivités pour la relance

La 3^{ème} Loi de Finances Rectificatives (LFR 3) pour 2020 a mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, les collectivités d'outre-mer et la collectivité de Corse, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Le dispositif d'avances remboursables des droits de mutation à titres onéreux (DMTO) permettra également de préserver les finances des départements.

La Loi de Finances pour 2021 comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. D'une part, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€.

Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal bénéficiera de crédits au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.



(Source : Caisse d'Epargne)

3) Les éléments de prospective pour la Communauté de Communes.

a) Les perspectives statutaires.

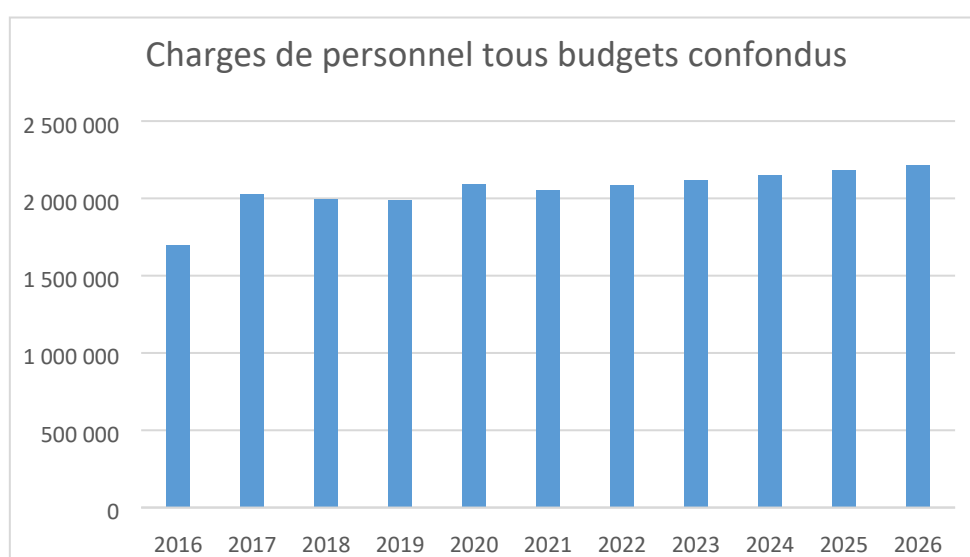
Les élus communautaires et municipaux devront se positionner sur l'exercice de la compétence « PLU » avant l'été prochain et sur la compétence « mobilités » suite au vote de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

La question du financement des investissements futurs dans le domaine périscolaire devrait aussi questionner la pérennisation de l'exercice de certaines compétences (contributions SDIS, voirie).

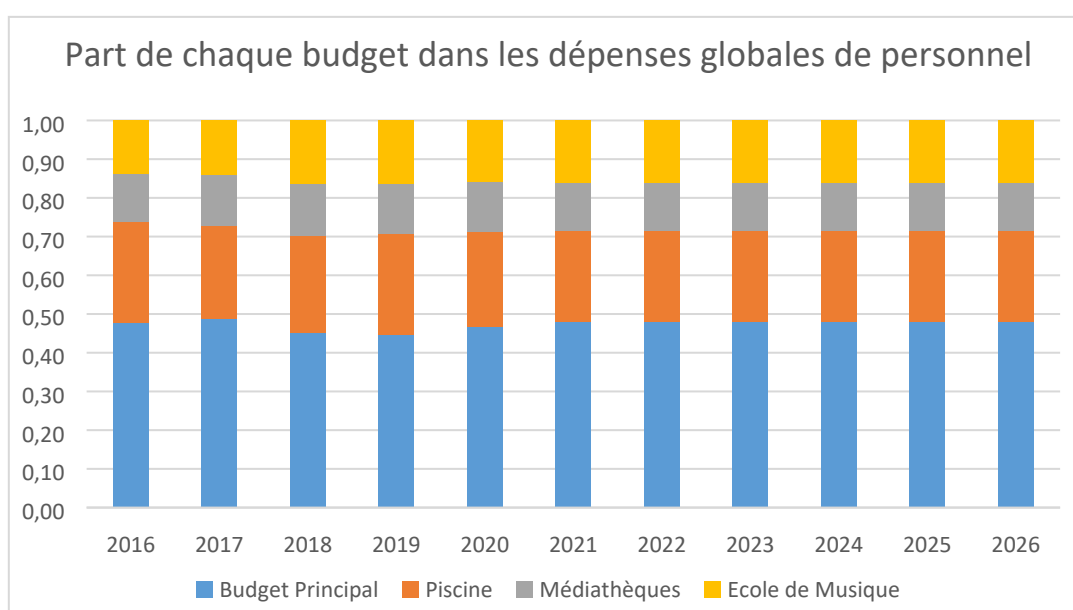
Enfin, le **projet de loi « 4D »** (décentralisation, déconcentration, différenciation, décomplexification), prochainement en discussion au Parlement, devrait permettre l'expérimentation d'une délégation de compétences au bloc communal notamment dans les domaines de l'urbanisme et de logement.

b) La gestion des emplois et des compétences : bilan et perspectives.

b.1.) Evolution des dépenses de personnel depuis 2016 et prospective



Les chiffres antérieurs à 2019 sont les données figurant aux différents comptes administratifs.



L'ensemble des charges de personnel pourrait s'établir d'ici la fin de mandature à 2 213 000 €. Cette somme est le résultat du recrutement programmé de deux agents techniques contractuels à temps non complet pour assurer l'entretien des locaux en régie (dans l'éventualité où cette option devait être privilégiée compte tenu des difficultés rencontrées avec les prestataires actuel et précédents ces dernière années) et le recrutement d'un technicien à temps complet suite au développement de la compétence voirie en 2021 et de l'effet dit du « Glissement Vieillesse Technicité » revenant à accroître les dépenses de personnel de façon mécanique de 1,5% par an.

Compte tenu des réformes en cours, la visibilité sur les départs à la retraite demeure incertaine. Néanmoins, un certain nombre de départs pourraient abaisser les prévisions présentées.

En 2021, le montant des charges de personnel pourrait s'élever à 2 054 000 €. Après une baisse enregistrée en 2019 et une hausse quasi nulle en 2020 (0,3%), le budget 2021 devrait diminuer par rapport aux prévisions 2020 chiffrées à 2 092 030 € et ce malgré :

- le recrutement de deux agents techniques contractuels à temps non complet (coût estimé à 14 700 €) qu'il conviendrait de valider en fonction du choix d'exercice des tâches de ménage (externalisation ou internalisation). Le cas échéant, cette somme pourrait être réaffectée pour le recours à des étudiants stagiaires rémunérés pour travailler sur des problématiques liées à l'informatique (sécurité informatique, réalisation de logiciels, ...) et à la prospective territoriale (évolution démographique, maîtrise foncière,...). Priorité sera accordée aux étudiants à la recherche d'activités inclusives avec handicap modéré ;
- le recrutement d'un agent technique pour le développement de la compétence voirie (coût estimé à 30 550 €) ;
- l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » (environ 3 000€).

Ces hausses sont limitées par un effet de Noria lié au recrutement du chargé de développement économique et d'une responsable du réseau des médiathèques.

Aucun autre recrutement n'est actuellement programmé sur la période 2022-2026.

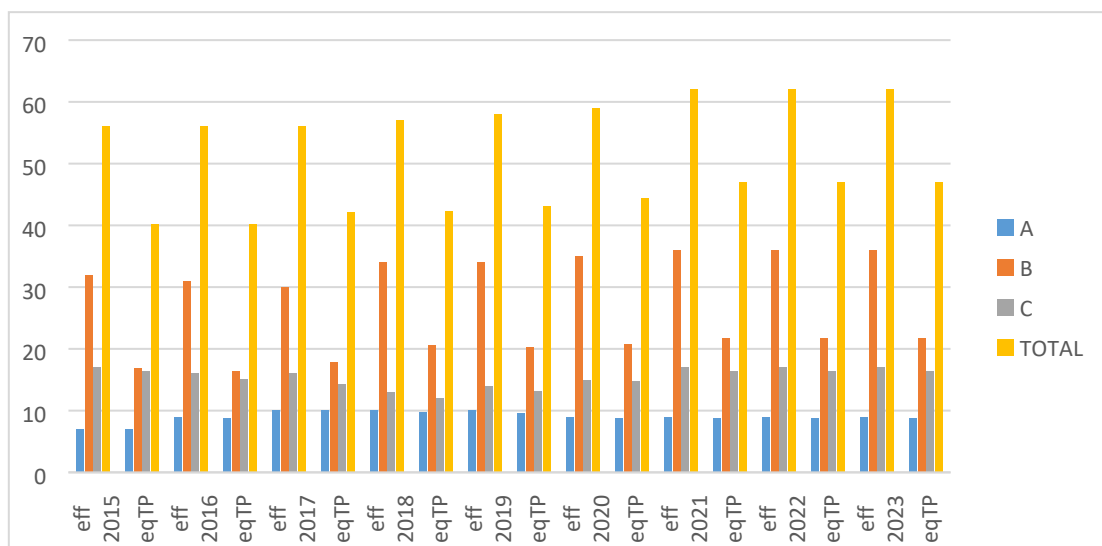
En dehors de ces éléments financiers, l'année à venir sera consacrée à la poursuite des modes opératoires mis en œuvre en interne, suite à la pandémie liée à la COVID-19 qui a fortement perturbé le fonctionnement des services. Un bilan post-confinement a été élaboré par le service des Ressources Humaines fin de l'année 2020. Il servira de base pour la mise en place de nouveaux dispositifs offrant la possibilité aux agents, d'un point de vue matériel et pratique, de pouvoir s'investir pleinement au service de la Collectivité au regard de la situation sanitaire actuelle.

b.2.) Heures supplémentaires

	2016	2017	2018	2019	2020
personnel titulaire	0	0	6	42	14
personnel contractuel	0	0	0	0	0
total	0	0	0	0	0

Les heures supplémentaires ne sont plus payées depuis 2012. Elles font l'objet de récupération. Avant 2020, un agent des médiathèques bénéficiait d'un temps partiel de droit. Cette configuration obligeait un agent à effectuer des heures supplémentaires. Suite au départ en mutation de l'agent à temps partiel et le recrutement d'un agent à temps complet, ce recours aux heures supplémentaires a disparu. De plus, la tenue d'évènements proposés par les services (Nuit de la lecture, concerts, expositions, etc...) a été empêchée par la crise sanitaire. Les agents n'ont donc pas effectué d'heures supplémentaires pour la participation à ces évènements.

b.3.) La structure des effectifs au 31 décembre 2020 et prospective.

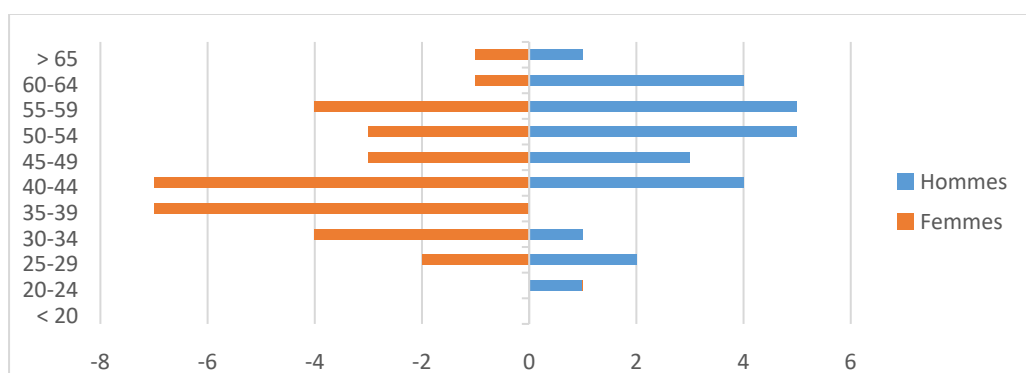


Le nombre d'agents reste stable depuis la création de la collectivité en 2012 pour avoisiner les 60. Le 31 décembre 2020, la Communauté de Communes emploie 59 agents. Le nombre d'ETP a augmenté en 2020 pour s'établir à 44,36 en fin d'année légèrement (37,7 en 2012). Le nombre d'ETP devrait continuer à croître pour se stabiliser à 46,96 suite au recrutement prévisionnel de deux agents techniques à 80% et un agent sur le grade technicien à temps complet. Hors le recrutement des deux agents techniques, ce nombre serait de 45,38 ETP.

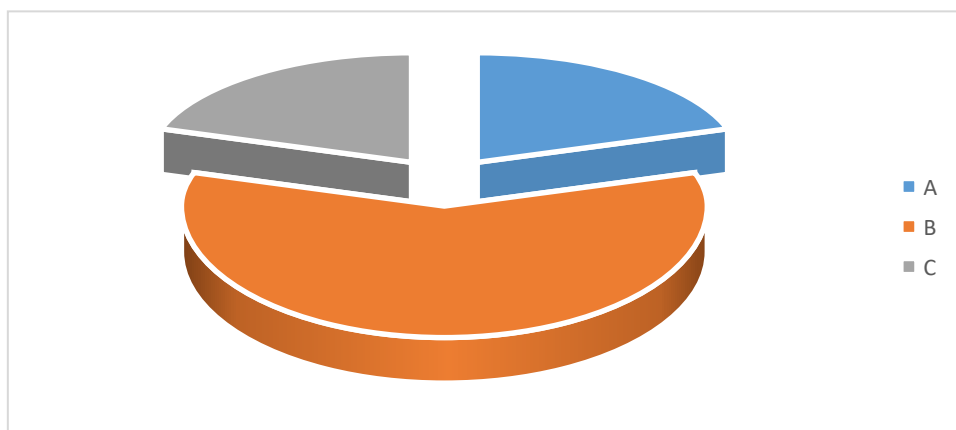
L'effectif de la collectivité est composé majoritairement d'agents de catégorie B (principalement au niveau de l'École de Musique Intercommunale). Les agents de catégorie C se trouvent majoritairement au niveau de la piscine, des médiathèques et des services techniques. Les agents de catégorie A se situent principalement au niveau du siège.

b.4.) La pyramide des âges.

L'effectif de la Communauté de Communes est composé de 26 hommes et 32 femmes. La population féminine se situe principalement dans la tranche d'âge 35-44 ans, alors que la population masculine dans les tranches allant de 55 à 59 ans.



b.5.) *La répartition des effectifs par catégories.*



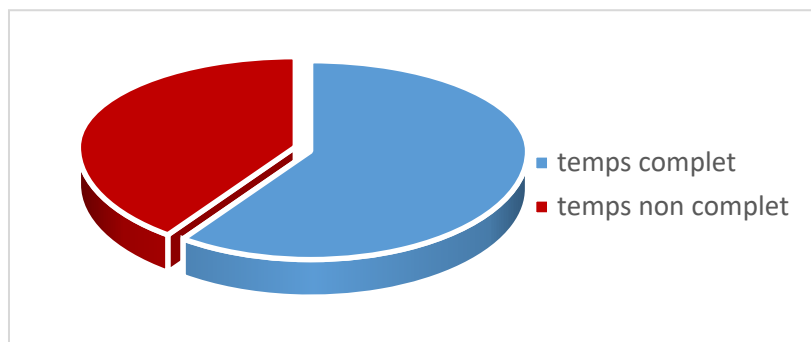
b.6.) *Répartition des effectifs par filières et par genre*

filière	genre				totaux	
	F		H			
Administrative	9	25,71%	4	16,67%	11	18,64%
Technique	4	11,43%	6	25,00%	11	18,64%
Culturelle	19	54,29%	10	41,67%	29	49,15%
Sportive	3	8,57%	4	16,67%	7	11,86%
totaux	35	100,00%	24	100,00%	59	100,00%

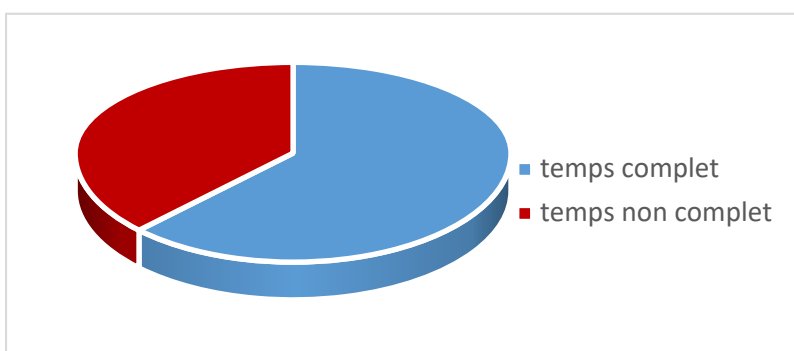
Plus de 50% des agents sont employés par la filière culturelle (incidence des professeurs de l'École de Musique Intercommunale).

b.7.) *Répartition des emplois à temps complet et non complet*

Répartition au sein de la population féminine

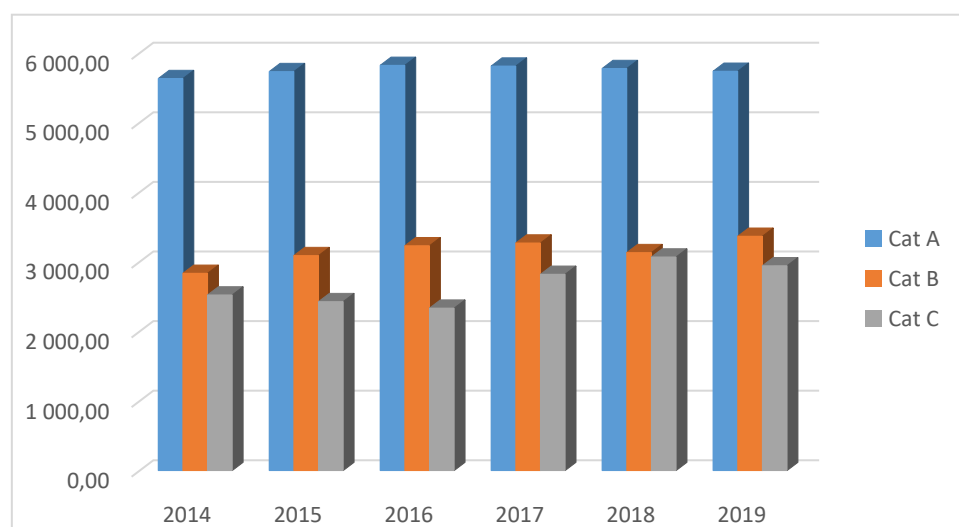


Répartition au sein de la population masculine



Les emplois à temps non complet sont très majoritairement occupés par les enseignants de l'École de Musique Intercommunale, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin. Dans les autres services, un seul agent de sexe féminin occupe un emploi à temps non complet et se trouve en réalité employé à temps plein mais par plusieurs collectivités.

b.8.) Coût salarial par catégorie et par agent.



En 2020, le coût salarial brut mensuel par employé des agents de catégorie A est de 4 970,63 € contre 5 738 € en 2019. Cette baisse s'explique par le non remplacement par un agent de même catégorie suite à mutation, d'un départ à la retraite fin d'année, de l'effet de Noria lié au recrutement de deux agents moins expérimentés.

Celui des agents de catégorie B est de 3 528,26 € contre 3 367 € en 2019. Cette hausse s'explique par l'effet GVT et par l'accession à des postes de direction d'agent de catégorie B, leur indemnisation à hauteur de leur responsabilité vient mécaniquement augmenter le coût salarial moyen.

Celui des agents de catégorie C est de 3 193,62 € contre 2 943 € en 2019. Cette hausse s'explique par le recrutement d'un adjoint administratif à temps complet et le retour à temps complet d'un agent.

Coût moyen salarial charges comprises par budget et par catégorie.

	Budget Principal	Budget Piscine	Budget Médiathèques	Budget EMI
Catégorie A	5 564 €	5 229 €	4 922 €	6 575 €
Catégorie B	3 969 €	3 780 €	3 622 €	2 515 €
Catégorie C	3 263 €	3 167 €	3 033 €	

Détail du TBI, de la NBI et du régime indemnitaire annuel par budget et par catégorie*.

	Budget Principal		Budget Piscine		Budget Médiathèques		Budget EMI	
	TBI+NBI	RI	TBI+NBI	RI	TBI+NBI	RI	TBI+NBI	RI
Cat A	250 315 €	98 070 €	26 547 €	10 932 €	9 272 €	2 589 €	37 524 €	703 €
Cat B	68 571 €	20 014 €	155 775 €	36 072 €	67 359 €	12 933 €	166 832 €	2 063 €
Cat C	167 042 €	27 193 €	86 229 €	13 992 €	55 357 €	11 505 €		

*TBI+NBI = Traitement brut indiciaire + nouvelle bonification indiciaire

RI = régime indemnitaire (primes mensuelles, indemnités compensatrices et transfert primes/points)

NB : Les montants liés aux heures complémentaires, supplémentaires, astreintes, le CIA, la prime de fin d'année, le SFT et les participations prévoyance et mutuelle ne font pas partie du régime indemnitaire

c) Structure et gestion de la dette

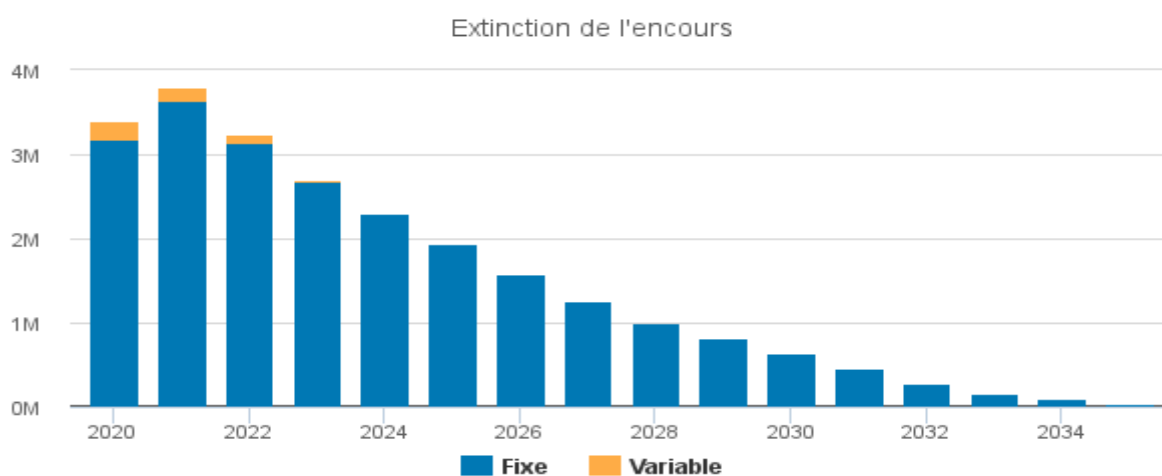
L'encours de la dette, tous budgets confondus, s'élève à 3 844 115,72 € au 1^{er} janvier 2021. Il se répartit en 16 emprunts (y compris les avances du Département pour la viabilisation de la zone de Marckolsheim).

L'encours par rapport à 2020 a augmenté de 434 616,43 € en raison de la mobilisation de 2 emprunts pour le financement des travaux de rénovation de la piscine intercommunale (617 000 €) et de la gendarmerie intercommunale pour 303 000 € sur une période de 15 ans.

Sa durée de vie moyenne est de 4 ans et 9 mois et sa durée de vie résiduelle de 14 ans et 5 mois. Son taux actuariel est de 1,10% et son taux moyen de 1,22 %. La duration est de 4 ans et 8 mois.

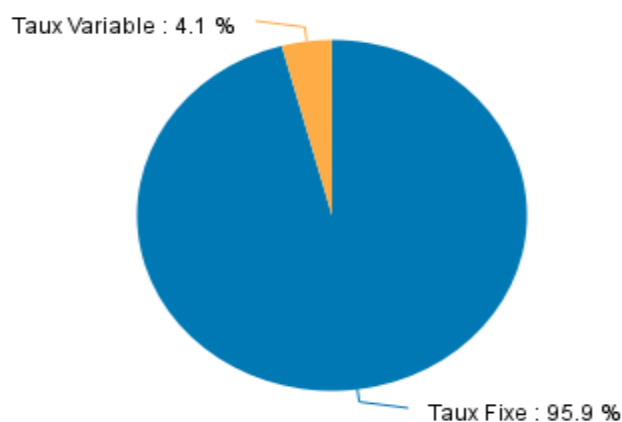
Pour 2021, le remboursement de la dette permettra de réduire l'encours de la dette de 510 654,21 €.

c.1.) Le profil d'extinction de la dette.



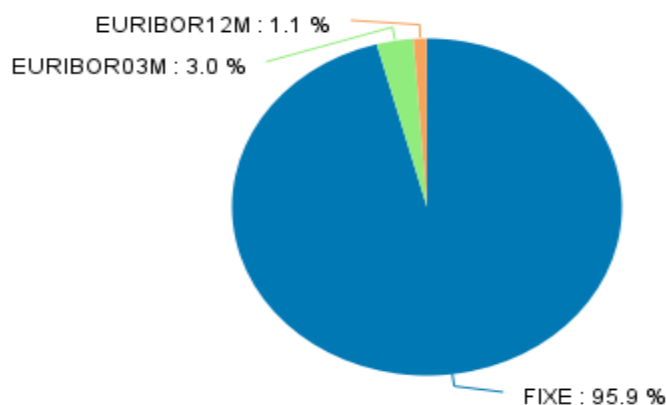
En l'état actuel, l'ensemble de la dette devrait être amorti en 2034. Ceci, si aucun emprunt nouveau n'est souscrit. Ce fait sera certainement amené à évoluer en fonction des décisions prises en faveur de la création de nouvelles places en matière de périscolaires.

c.2.) La structure par taux.



L'endettement de la Collectivité est contracté majoritairement à taux fixe (95,9% de l'encours).

c.3.) *La structure par index*



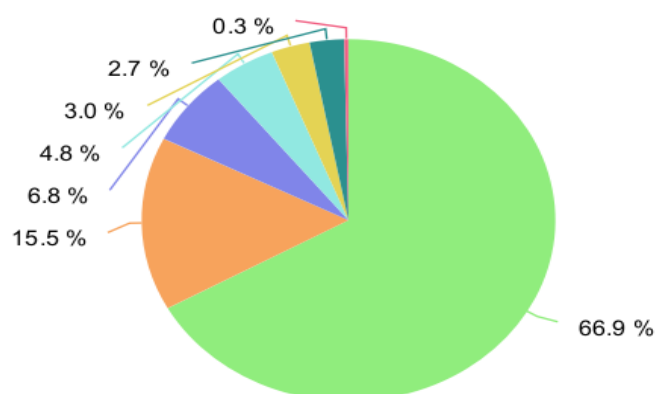
14 emprunts sont contractés à taux fixe.

Ils représentent un montant de 3 684 893,91 € soit 95,9 % de l'encours.

1 emprunt est conclu sur l'index EURIBOR 3 mois pour une somme de 116 698,25 € (3,04 % de l'encours).

1 emprunt est souscrit sur l'index EURIBOR 12 mois pour un montant de 42 523,56 € (1,11 % de l'encours).

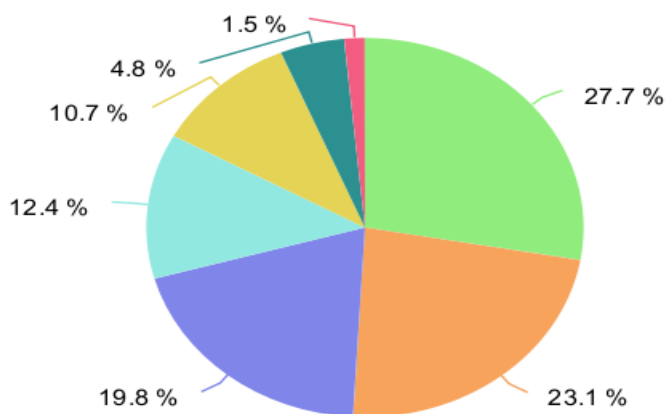
c.4.) *La répartition par budget.*



Le budget annexe Gendarmerie absorbe près de 66,9 % de l'encours, le budget piscine 15,5%, le budget principal 6,8 %, le budget PAIM 4,8 %, le budget ZAI Hilsenheim 3%, le budget Médiathèques 2,7 % et le budget ZAI Sundhouse 0,3 %, soit en montants :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2021 en €
Gendarmerie	2 572 594,31
Piscine	596 433,34
Principal	259 781,01
PAIM	182 929,67
ZAI Hilsenheim	116 698,25
Médiathèques	102 923,51
ZAI Sundhouse	12 755,63
Total	3 844 115,72

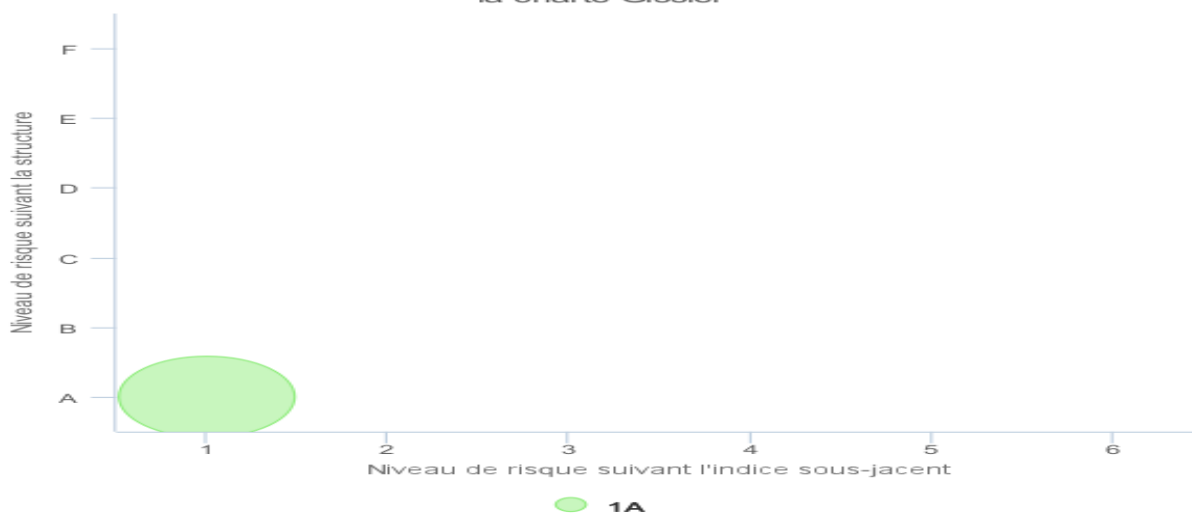
c.5.) *La répartition par prêteur.*



La dette est contractée principalement auprès du Crédit Mutuel Ried Centre Alsace (27,8 %) et de la Caisse d'Épargne (19,8%).

c.6.) *Classification de l'encours selon la charte GISSLER.*

Classification de l'encours au 31/12/2020 en début de journée selon la charte Gissler

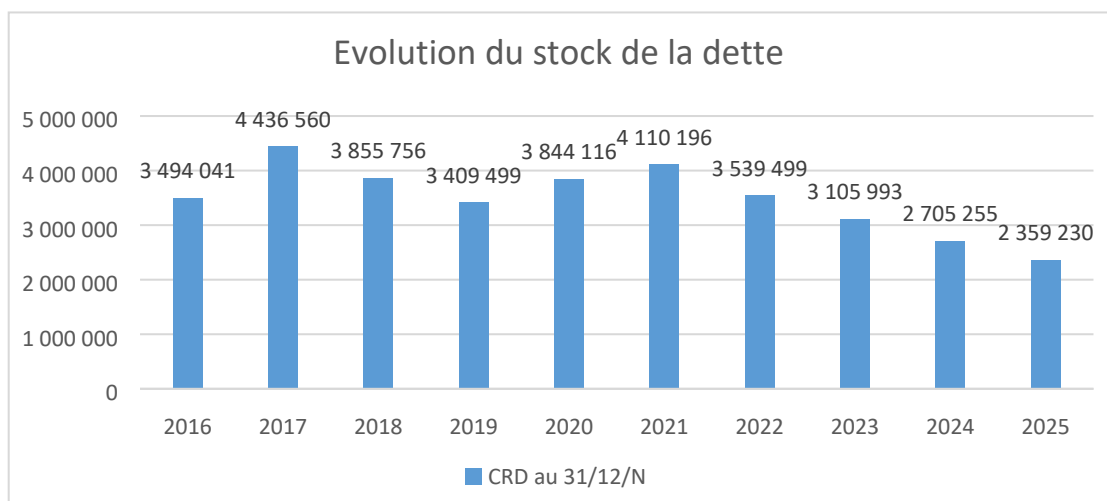


L'encours de la dette est classé au sens de la charte GISSLER en catégorie 1-A (sans risque) étant donné qu'il n'est composé d'aucun emprunt dit « toxique ».

c.7.) *Les perspectives.*

L'encours de la dette devrait être impacté sur la période 2021-2025 par les éléments suivants :

- La conclusion d'un prêt de 875 000 € auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour le financement de la 1^{ère} tranche du Très Haut Débit qui devrait représenter une annuité de 44 000 € à partir de 2021. Cette recette sera inscrite au moment d'une décision budgétaire modificative.



Le graphique ci-dessus donne une valeur estimative du stock de la dette entre 2021 et 2025. Cette valeur est susceptible d'évoluer en fonction du rythme de la commercialisation des lots au sein du Parc Intercommunal de Marckolsheim et de la Zone de Sundhouse, mais aussi des décisions politiques à prendre quant au financement des investissements inscrits au Budget Principal (périscolaires en particulier).

c.8.) La prospective sur le Budget Principal.

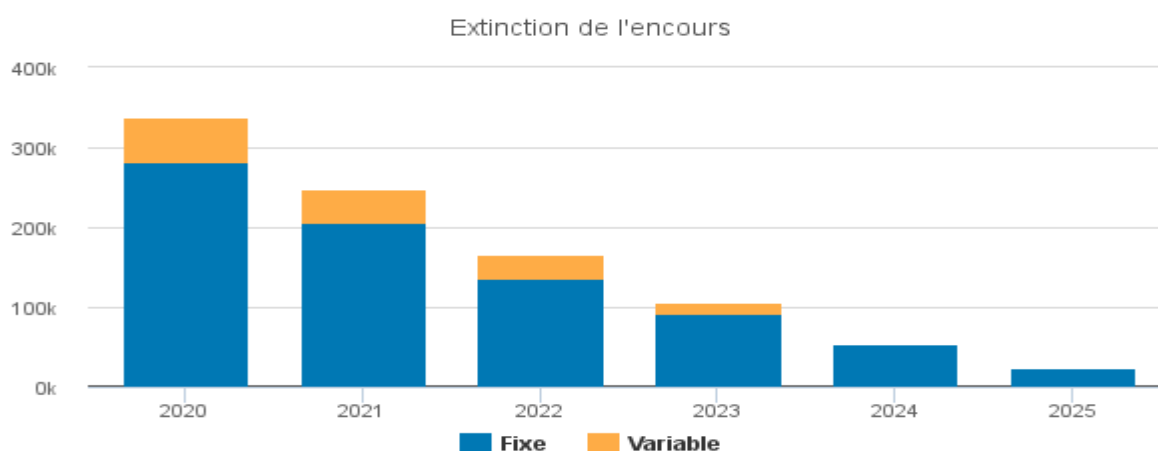
L'encours de la dette s'élève à 259 781,01 € au 1^{er} janvier 2021. Il se répartit en 5 emprunts.

L'encours par rapport à 2020 a diminué de 101 628 €.

Sa durée de vie moyenne est de 1 an et 9 mois et sa durée de vie résiduelle de 4 ans et 9 mois. Son taux actuariel est de 4,31% et son taux moyen de 4,22 %. La durée est de 1 an et 8 mois.

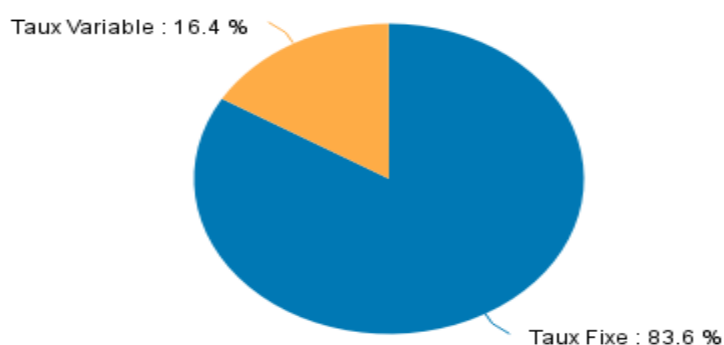
Pour 2021, le remboursement de la dette permettra de réduire l'encours de la dette de 86 830 €.

Le profil d'extinction de la dette.



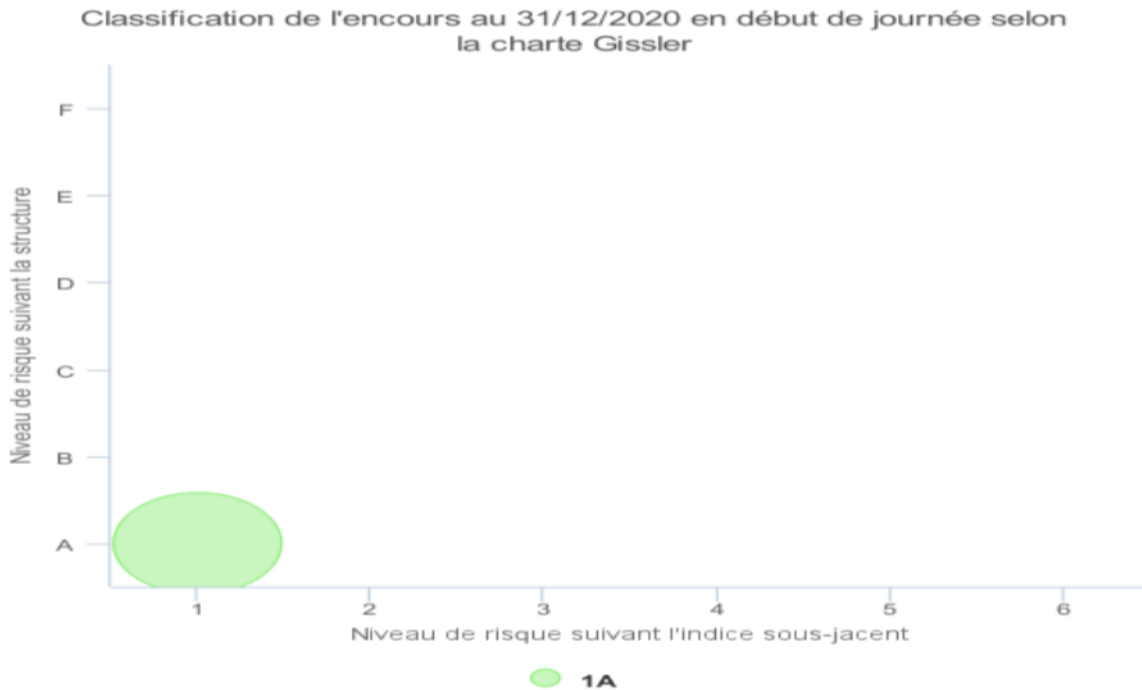
En l'état actuel, la dette du budget principal sera amortie en 2025.

La structure par taux.



L'endettement de la Collectivité est contracté majoritairement à taux fixe (83,6% de l'encours) pour ce budget.

Classification selon la Charte GISSLER

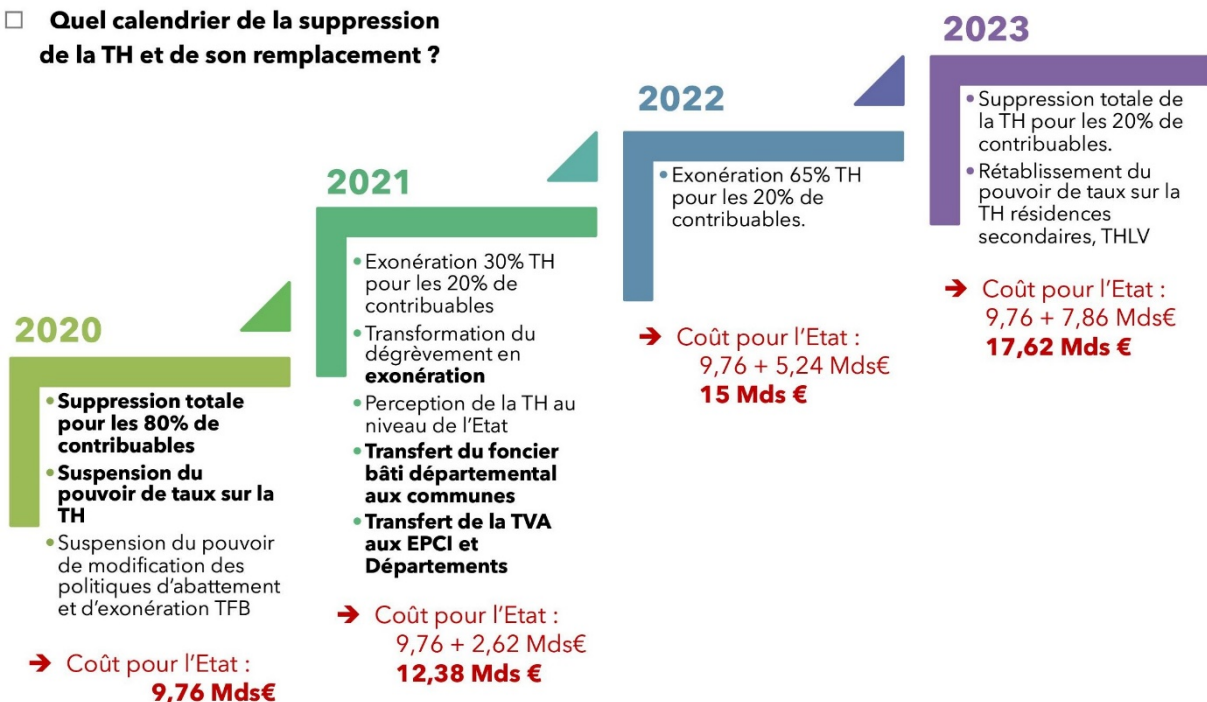


L'encours de la dette est classé au sens de la charte GISSLER en catégorie 1-A (sans risque) étant donné qu'il n'est composé d'aucun emprunt dit « toxique ».

d) Les impacts de la Loi de Finances 2021.

d.1) La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

□ Quel calendrier de la suppression de la TH et de son remplacement ?



(Source : Challenges Publics)

La loi de finances rappelle les dispositions déjà actées en matière de suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

- En 2020 : suppression totale pour les 80% de contribuables ;
- Entre 2021 et 2022 : suppression progressive pour les 20% de ménages encore imposés, ainsi que pour les ménages bénéficiant d'une suppression partielle, sur la base d'un écart de revenu fiscal de référence lissé;
- En 2023 : suppression totale en 2023 pour tous les ménages.

Le calcul du dégrèvement permet d'assurer la neutralité pour les contribuables :

- En 2020, le dégrèvement intègrera l'ensemble des taux de taxe d'habitation ;
- Les augmentations de taux décidées depuis 2017 seront supportées par les collectivités sous forme de prélèvement sur la fiscalité, uniquement sur l'année 2020.

À partir de 2021, le dégrèvement est transformé en exonération, et la TH nationalisée :

- La TH sera perçue directement par l'Etat, avec gel de la revalorisation des bases et des quotités d'abattement ;
- Pas d'impact de la transformation en exonération pour les collectivités locales.

La Communauté de Communes ne continuera à percevoir de la fiscalité que sur les seules bases de résidences secondaires. Celles-ci représentent environ 1,5% des bases de taxe d'habitation de 2020. La perte estimée du produit en matière de bases taxables représenteraient en 2020 (compensation d'exonérations comprises) près de 1 728 000 €. Ce montant sera compensé par l'Etat par une affectation de la TVA collectée au niveau national.

d.2) La réduction de la valeur locative des locaux industriels.

La loi de finances prévoit aussi une diminution de 50% de la valeur locative des établissements industriels en matière de foncier bâti et de fiscalité économique. Un prélèvement sur les recettes de l'Etat est mis en place à partir de 2021 pour assurer la « *neutralité complète de la mesure et verser une compensation intégrale, dynamique et territorialisée* ».

Ainsi, la dynamique des bases sera compensée, mais pas celle des taux.

En matière de foncier bâti, les établissements industriels représentent, en 2020, environ 38% des bases de la Communauté de Communes soit près de 11,2 M€ et un produit de fiscalité de 435 000 € environ. Le montant de la compensation versée par l'Etat devrait s'établir à 217 500 € et suivre la dynamique future des bases. Par contre, le taux de foncier bâti sera gelé au niveau constaté en 2020, soit 3,9%.

Pour la fiscalité économique, les établissements industriels représentent, en 2020, environ 87% des bases nettes totales de CFE soit pratiquement 18 M€ pour un produit de 1,38 M€. La perte de dynamisme de bases en terme de produit compensé par l'Etat devrait s'élever, en référence à l'année 2020, à 690 209 €. Ce montant devrait, pour les années à venir, suivre également la dynamique future des bases. Par contre, le taux de CFE sera lui aussi bloqué à 8,84%.

d.3) Le rôle pivot dans la nouvelle architecture locale de la taxe sur le foncier bâti (TFPB).

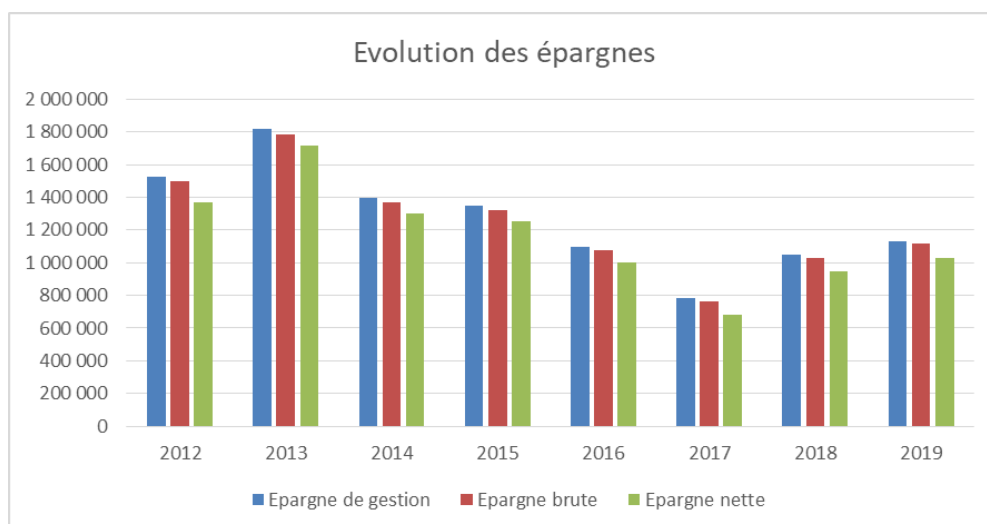
□ **Adaptation des règles de liens entre les taux : la TFPB devient la taxe pivot pour la variation différenciée**

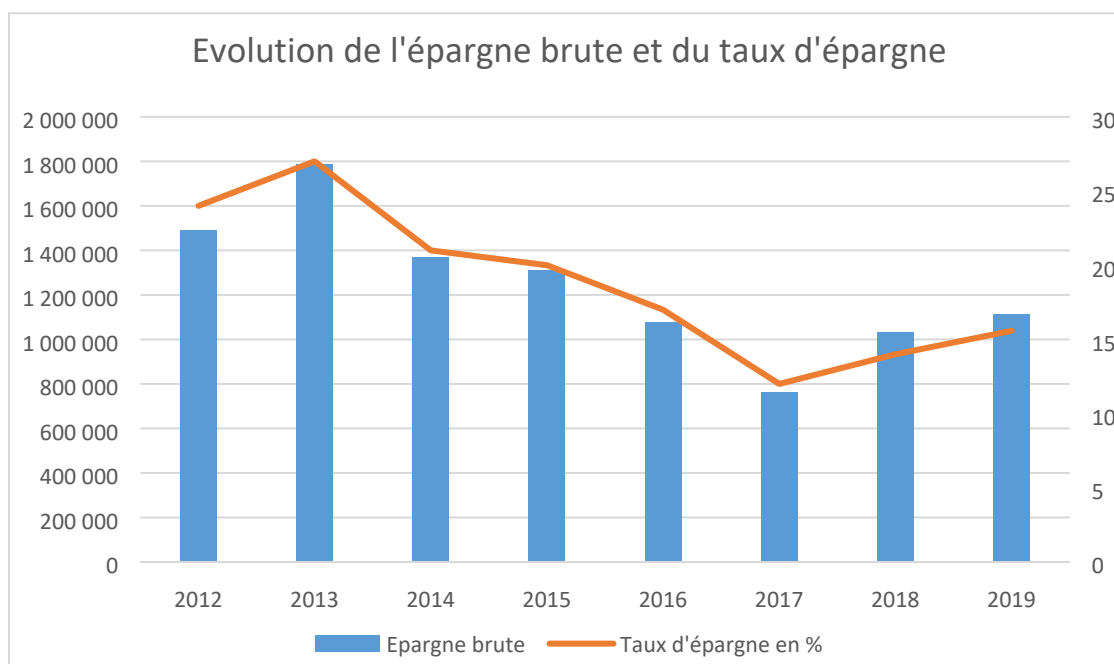
		Droit actuel	De 2020 à 2023	Après 2023
Variation proportionnelle		• Sur les 4 taxes	• Sur les 3 taxes	• Sur les 4 taxes
Variation différenciée :	TH	• Taxe pivot	• Variation impossible	• Mécanisme de variation identique à la CFE
	TFB	• Variation libre	• Taxe pivot	
	TFNB	• Ne peut augmenter plus ou diminuer moins que la variation du taux de TH	• Ne peut augmenter plus ou diminuer moins que la variation du taux de TFB	
	CFE	• Ne peut être augmenté plus que la hausse du taux de TH ou, si elle est moins élevée, à celle du TMP des 3 taxes ménages (TH, TFB, TFNB) , • Ne peut diminuer moins que la baisse du taux de TH, ou à celle du TMP des 3 taxes ménages, soit à la plus importante de ces 2 diminutions.	• Ne peut être augmenté plus que la hausse du taux de TFB ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen pondéré des 2 taxes foncières (TFPB, TFNB) • Ne peut diminuer moins que la baisse du taux de TFPB, ou à celle du TMP des 2 taxes foncières, soit à la plus importante de ces 2 diminutions.	

(Source : Challenges Publics)

4) La situation financière de la Communauté de Communes (Budget Principal).

Fin 2019, dernier exercice connu, l'épargne de gestion s'élève à 1 129 697,67 € (1 049 330,25 € en 2018 : +7,65%), l'épargne brute à 1 114 189,57 € (1 030 820,69 € en 2018 : +8,08 %) et l'épargne nette à 1 028 458,74 € (948 461,35 € en 2018 : +8,43%).





Le taux d'épargne brute est de 16%, il est légèrement inférieur au taux constaté au niveau national de 18 % (dernier chiffre connu datant de 2018).

Le taux de rigidité des charges structurelles (personnel et dette) est de 16,58% contre 16% en 2018.

La capacité de désendettement se situe fin 2019 à 0,30 années. Ce ratio traduit le faible niveau d'endettement de la Collectivité, puisque, si toute l'épargne brute dégagée par la Communauté de Communes était consacrée au remboursement de la dette, celle-ci serait remboursée en l'espace de 0,30 années, soit quasiment 4 mois.

Le solde d'exécution budgétaire, hors reprise des résultats, est de 576 331,59 € €. Il vient abonder le fonds de roulement qui s'établit fin 2019 à 6 458 265,71 €.

Pour 2020, les résultats provisoires montrent un maintien du niveau des épargnes à un montant légèrement supérieur à celui constaté en 2019 : 1 138 000 € pour l'épargne de gestion, 1 125 000 € pour l'épargne brute et 1 036 000 € pour l'épargne nette.

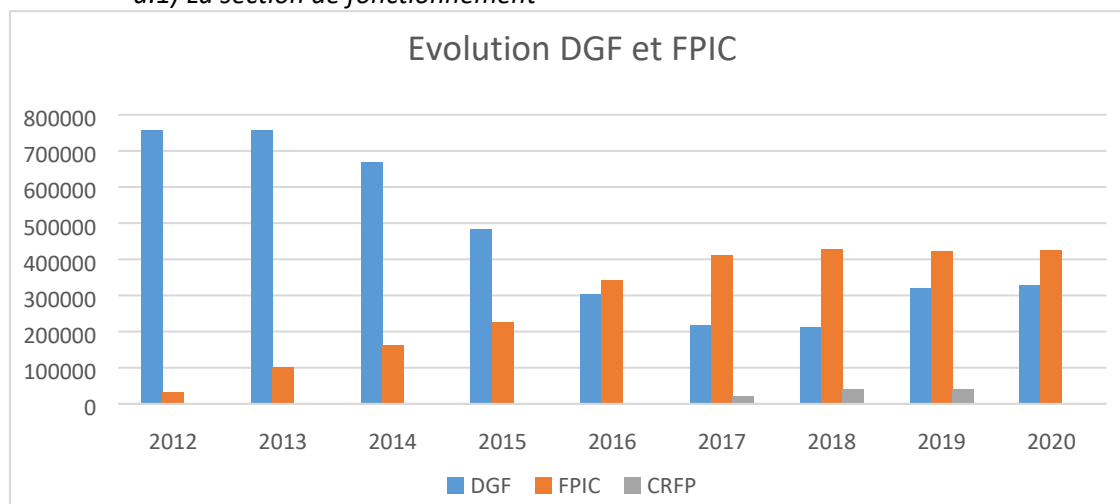
5) Les orientations budgétaires 2021.

En 2021, le contexte financier dans lequel s'inscrit l'action de la Collectivité est le suivant :

- 1) progression de la DGF suite à la réforme des critères d'attribution de la dotation d'intercommunalité ;
- 2) modification des modes de financement des partenaires institutionnels (CAF en particulier suite à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale) ;
- 3) incertitudes liées à la réforme de la fiscalité locale, notamment sur les modalités de compensation de la réforme de la taxe d'habitation et de la réduction des valeurs locatives des établissements industriels ;
- 4) stabilisation du FPIC ;
- 5) rattrapage de la Contribution pour le redressement des Finances Publiques due au titre de l'année 2020 dans le montant estimé pour 2021 ;
- 6) application de coefficients de valorisation des bases fiscales de 0,2% sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté entre novembre 2020 et novembre 2019 ;
- 7) la poursuite de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ».

A) Le Budget Général.

a.1) La section de fonctionnement



(Les chiffres avant 2020 correspondent aux réalisations).

Le graphique ci-dessus montre une baisse continue de la DGF de 2012 à 2018. Ce mouvement est stoppé en 2019 avec une progression de l'ordre de 108 058 € par rapport à 2018 suite à la réforme mise en œuvre concernant la dotation d'intercommunalité. Cette progression se poursuit en 2019 avec une hausse prévisionnelle de 2,42%.

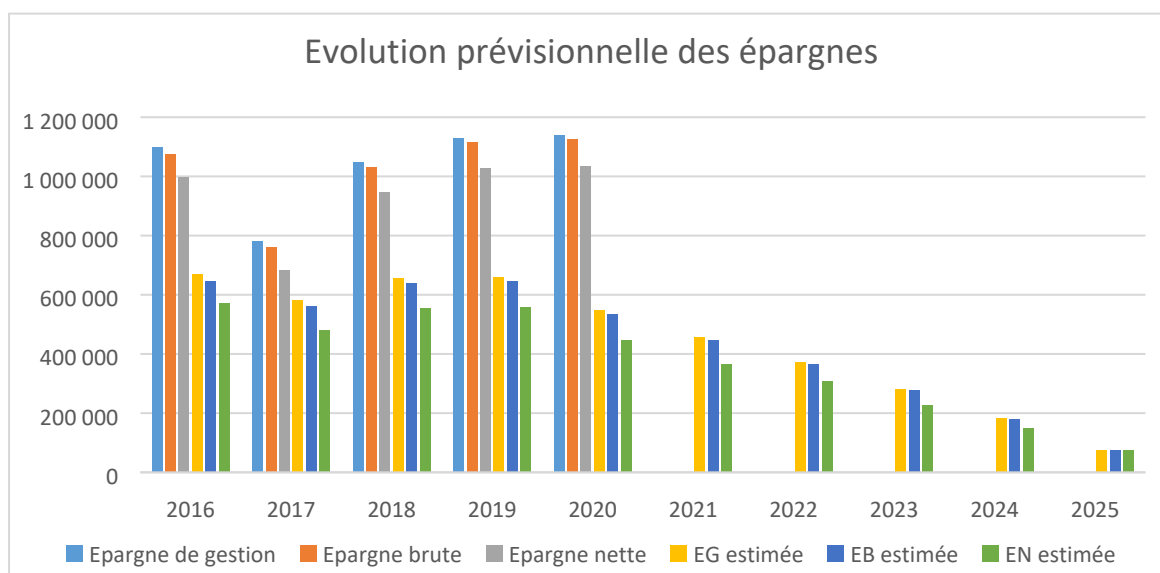
De 756 634 € en 2012, son montant devrait s'établir à 330 000 € en 2021 soit une augmentation attendue de 0,43% par rapport à 2020.

Parallèlement, la contribution de la Communauté de Communes au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales n'a cessé, sur la même période, de croître de 30 641 € en 2012 pour atteindre 423 386 € en 2020. Le montant estimé en 2021 est de 424 000 € (identique qu'en 2020).

En outre, la Collectivité subit depuis 2017 une Contribution pour le Redressement des Finances Publiques (CRFP). Il est estimé à 80 000 € en 2021 en raison du rattrapage attendu sur le montant non prélevé en 2020. Le montant de ce prélèvement est désormais directement défalqué, depuis 2019, sur les recettes fiscales perçues.

Sur la période de prospective 2021-2025, il est attendu une stabilité de la DGF et du FPIC aux montants estimés en 2021 et un gel de la CRFP autour de 42 000 €.

Ces évolutions impactent évidemment les niveaux des épargnes et le niveau d'autofinancement de la Collectivité.

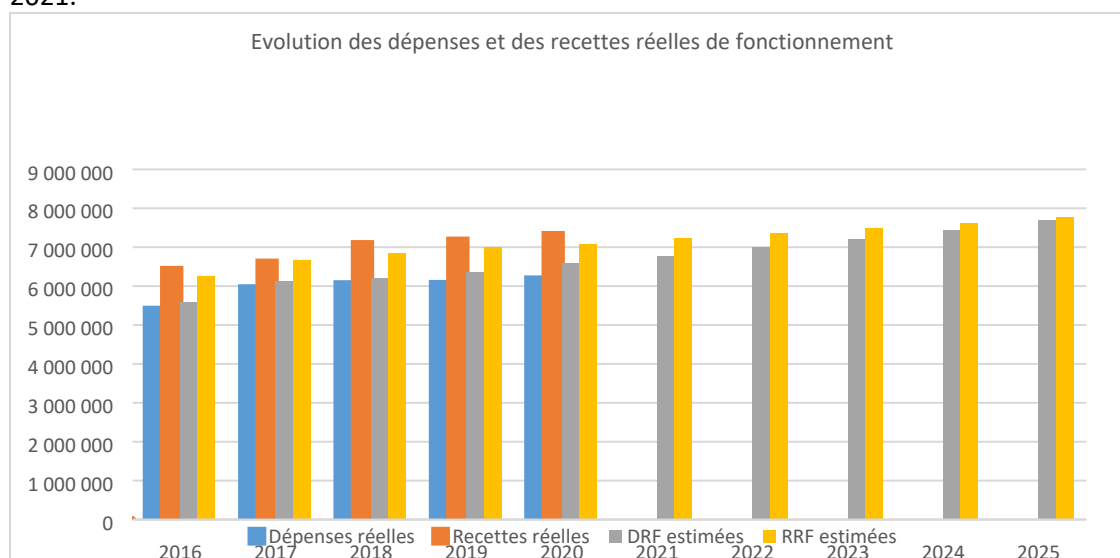


Le montant des différentes épargnes diminue jusqu'en 2025 pour atteindre lors de cette année 75 000 €. Il devrait s'établir, pour l'épargne de gestion, à 457 000 € en 2021.

L'épargne brute est estimée à 448 000 € en 2021 et à 74 855 € en 2025.

La capacité de désendettement devrait se situer sur la période 2020- 2025 sans mobilisation d'un éventuel emprunt à un niveau inférieur à 0,6 années. Avec la mobilisation de l'emprunt de 875 000 €, ce ratio serait fortement dégradé à partir de 2025.

L'autofinancement net (épargne nette) de la section d'investissement devrait s'établir à 364 000 € en 2021.

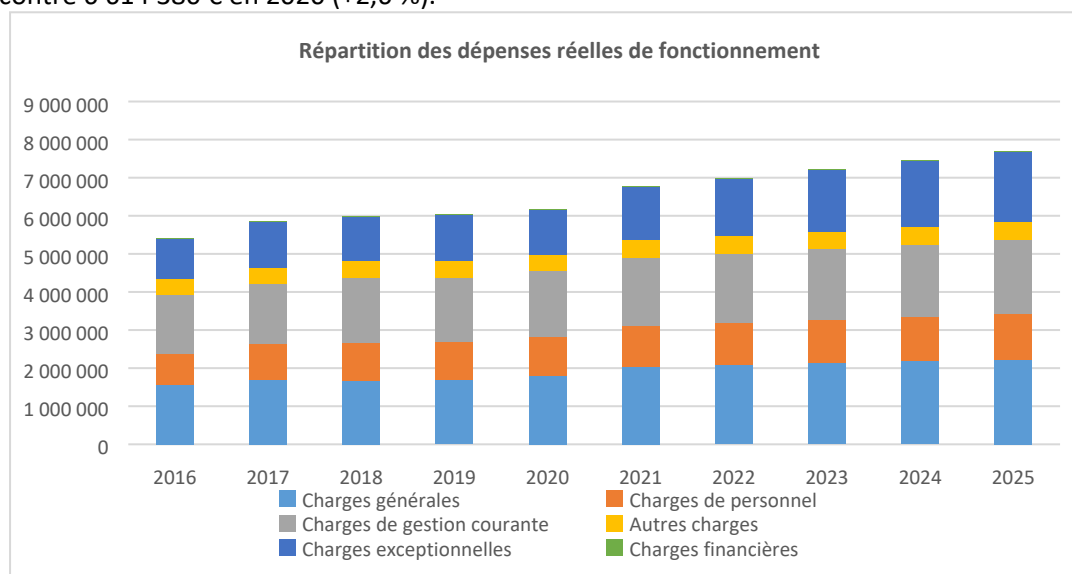


Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 6 785 000 € en 2021 et les recettes réelles à 7 233 000 €.

L'évolution annuelle moyenne des dépenses réelles de fonctionnement est sur la période de prospective de + 3,06% et celle des recettes réelles de fonctionnement de +1,36%.

Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établiraient, en l'état actuel, à un montant de 6 785 000 € contre 6 614 380 € en 2020 (+2,6 %).



(Les chiffres avant 2021 correspondent aux réalisations)

Les charges à caractère général pourraient s'élever à une somme de 2 022 000 € (+2 % par rapport à 2020).

Les crédits alloués aux fluides, à la maintenance des bâtiments avec la mise en service sur une année du périscolaire de Bootzheim et à l'entretien des pistes cyclables connaissent les évolutions les plus notables. 36 000 € sont aussi prévus pour l'organisation de la manifestation Ried Expo dont il conviendra se prononcer sur sa réalisation compte tenu du contexte sanitaire actuel. Les montants affectés au fonctionnement des périscolaires avec la mise en fonction du site de Bootzheim devraient aussi impacter ce chapitre budgétaire. 20 000 € sont également budgétés pour la réalisation de l'étude bilan du Plan Local de l'Habitat.

Les charges de personnel devraient s'établir, sur le budget principal, à 1 057 416 € (+1,04 %). Leur accroissement résulte des facteurs suivants :

- GVT : + 3 000 €
- Promotion interne 2020 qui fait effet sur tout l'exercice 2021: + 3 000 €
- Nouveaux recrutements prévisionnels à valider en 2021 : + 46 000 €

Enfin, 44 000 € (+10%) seront prévus pour le remboursement des frais engagés par les communes pour l'exercice de compétences communautaires : 30 000 € pour la voirie et 14 000 € pour le fonctionnement des sites périscolaires.

Les autres charges de gestion courante devraient mobiliser 1 775 000 €. Elles devraient connaître une hausse de 0,4 %. La subvention versée au RAI devrait rester stable à 258 000 €, celle attribuée à l'OTI du Grand Ried est en légère hausse de 2,44%. Le contingent SDIS est attendu en hausse de 1% La participation au PETR Sélestat-Alsace Centrale devrait croître de 5%. Les contributions aux budgets eau, assainissement et GEMAPI devraient elles aussi rester stables par rapport à 2020.

Les indemnités des élus seront honorées sur la base de la répartition jointe en annexe 1 du présent rapport.

Les charges financières sont attendues à la baisse (-25,7%). Leur évolution traduit le désendettement continu de la collectivité depuis des années.

Les charges exceptionnelles devraient s'établir 1 417 300 € (+9,4%). Elles intègrent les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes qui sont toutes, sauf pour le budget annexe Ecole de Musique, évaluées à la hausse.

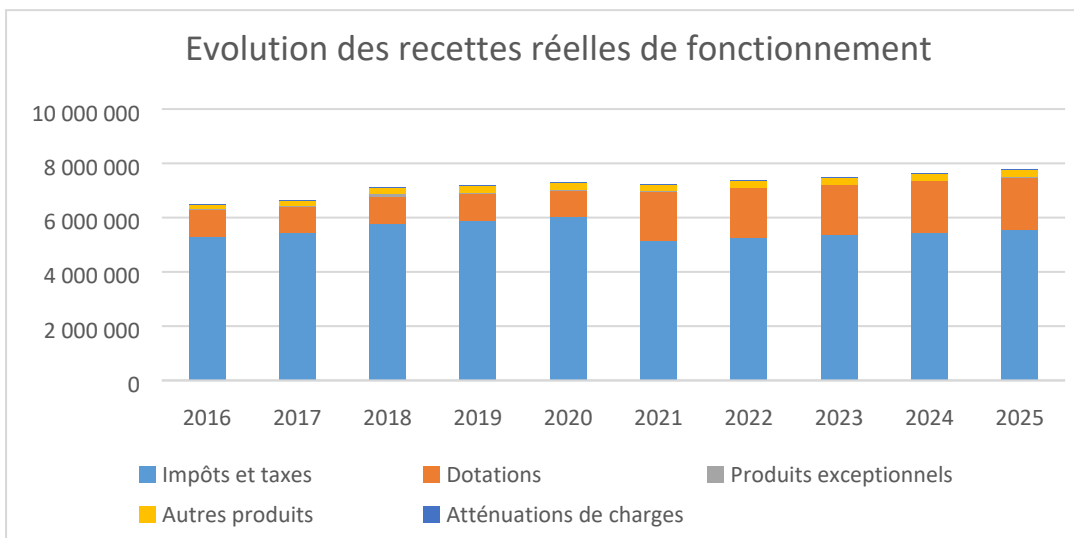
Sur la période de prospective, les évolutions, *ceteris paribus*, seraient les suivantes :

- ✓ **Charges à caractère général : +2,4% /an**
- ✓ **Frais de personnel : +2,8%/an**
- ✓ **Atténuation de charges (FPIC principalement) : stable à 466 600 € ;**
- ✓ **Frais financiers : en baisse constante de 9 210 € en 2021 à 720 e en 2025 ;**
- ✓ **Subventions et participations : +1,7%/an**
- ✓ **Charges exceptionnelles : +7,5% /an**

Ces hypothèses d'évolutions ne prennent pas en compte les incidences liées à la mise en œuvre d'investissements conséquents en matière de périscolaires sur les sites de Marckolsheim, Hilsenheim, Wittisheim, Sundhouse et Bindernheim.

Les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles devraient s'élever à 7 233 000 € contre 7 085 714 € en 2020 (+2,08%).



(Les chiffres avant 2021 reposent sur les réalisations)

La fiscalité représente la majorité des recettes réelles de fonctionnement. D'un montant de 5 154 820 € elle serait en baisse de 12,5% par rapport à 2020 en raison de la perte de dynamisme sur les bases TH, Foncier Bâti et CFE évoqué précédemment.

Les dotations et participations d'un montant de 1 813 188 € devraient progresser par rapport à 2020 de l'ordre de 89% en raison de la compensation par l'Etat des pertes de fiscalité induites par la suppression de l'imposition des résidences principales en matière de taxe d'habitation et de la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles pour les bases taxables de foncier bâti et de CFE.

Parmi, ces recettes la **DGF** serait en hausse de 2,5% pour s'établir à 335 000 € Cette progression s'explique par dynamique de la dotation d'intercommunalité, la dotation de compensation étant en repli.

Les produits des services d'un montant estimé de 250 000 € sont attendus en progression de 16%.

Les recettes sont complétées par des **produits exceptionnels** de 10 000 € au titre des remboursements de sinistres sur l'éclairage public principalement et des **atténuations de charges** pour 5 000 €.

Sur la période de prospective, les évolutions attendues, *ceteris paribus*, seraient les suivantes :

- ✓ **Produits des services : +1,5% /an**
- ✓ **Recettes des impôts et taxes : +1,8%**
- ✓ **Dotations et participations : +1,8%**
- ✓ **Atténuations de charges : stables à 5 000 €/an**
- ✓ **Produits exceptionnels : stables à 10 000 €/an**

b.2) La section d'investissement.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur lequel le Conseil de Communauté est invité à échanger prévoit en particulier les gros investissements suivants :

- Eclairage Public (gros travaux et convention de mandat) : 300 000 €/an ;
- Gros entretien voirie : 150 000 € /an (?) ;
- Entretien du patrimoine bâti : 60 000 €/an à partir de 2022 ;
- Multi-accueil de Marckolsheim : 3 000 000 € à partir de 2024 ;
- Périscolaire Marckolsheim : 4 000 000 € à partir de 2022 ;
- Extension périscolaire Wittisheim : 1 470 000 € à partir de 2022 ;

- Extension du périscolaire de Hilsenheim : 2 100 000 € à partir de 2022 ;
- Périscolaire de Sundhouse : 460 000 € ;
- Périscolaire Bindernheim : 1 480 000 € ;
- Pistes cyclables (schéma directeur PETR) : 200 000 € à partir de 2022 ;
- Plan Rhin Vivant : 50 000 €/an ;
- Fonds de concours aux communes : 540 000 € à partir de 2022 soit 135 000 €/an (30 000 € par projet et par commune).

Il est programmé de mobiliser 2 041 467 € au titre de l'exercice 2021. Les crédits suivants sont notamment prévus :

Périscolaire –Petite Enfance : 247 000 €

- ✓ Travaux périscolaire Bootzheim (parking) : 45 000 €
- ✓ Pré-études : 110 000 €
- ✓ Acquisition mobilier Bindernheim : 15 000 €
- ✓ Travaux bâtiments (anti-intrusion) : 60 000 €

Services administratifs et techniques : 694 000 €

- ✓ Véhicules et outillage: 107 000 €
- ✓ Site internet : 25 000 €
- ✓ Mobilier, informatique : 42 000 €
- ✓ Bâtiments Sundhouse: 220 000 €
- ✓ Acquisitions foncières (assiette non mobilisée par le projet d 'extension de la gendarmerie) : 300 000 €

Voirie – Réseaux : 724 000 €

- ✓ Entretien EP : 458 000 €
- ✓ Entretien voirie : 152 000 € (à confirmer selon l'orientation prise pour le financement des futurs sites périscolaires) ;
- ✓ Très Haut Débit : 64 000 € ;
- ✓ Matériel divers : 50 000 €

Environnement : 110 000 €

- ✓ Aides à la rénovation énergétique : 60 000 €
- ✓ Plan Rhin Vivant : 50 000 €

Développement économique (aides aux entreprises) : 152 000 €

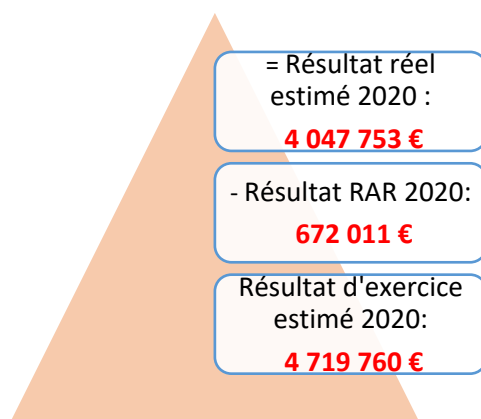
Services financiers : 83 900 €

- ✓ Remboursement capital de la dette : 83 900 €

Opération d'ordre : 3 686 €

Les recettes attendues seraient de 210 000 €.

a.2.) *Décomposition du résultat reporté.*



a.3.) *La balance générale prévisionnelle.*

Une fois le programme d'investissement décrit, il convient de s'interroger sur la faisabilité financière du PPI et des investissements prévus en 2021.

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne nette (sans prise en compte des frais liés aux investissements périscolaires)	364 000	307 520	226 613	150 597	74 855
Dépenses d'investissement (hors capital dette)	1 953 950	1 895 000	4 355 000	5 145 000	3 195 000
Recettes d'investissement	210 000	450 000	850 000	3 173 000	2 940 000
Réserves*	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Capacité /besoin de financement	-1 879 950	-1 637 480	-3 778 387	-2 321 403	-680 145
Résultat reporté	4 047 753	2 167 803	530 323	-3 247 064	- 5 568 467
Emprunts nouveaux					
Solde de clôture reporté avec RAR	2 167 803	530 323	-3 247 064	-5 568 467	- 6 248 612

*Provisions pour alimenter les dépenses imprévues au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ces provisions ne seront pas forcément budgétées en fonction de l'évolution du fonds de roulement.

On constate que, pour 2021, il reste un besoin de financement de 1 879 950 €. Ce besoin peut être couvert à l'aide du résultat d'exercice de 2020 de 4 047 753 € (RAR compris).

Pour les années à venir, la situation est tendue et nécessitera compte tenu du programme d'investissement envisagé et du niveau de réserves envisagé la contraction de nouveaux emprunts (près de 6,25 M€ à l'horizon 2025 en incluant l'emprunt de 875 000 € pour le déploiement du Très haut Débit qui devrait être mobilisé en 2021). Ceci, sous la condition d'une fiscalité maintenue à son niveau actuel et de l'application de l'ensemble du PPI.

B) Le budget annexe Piscine

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 782 000 € devraient connaître une hausse de 4,8% par rapport à 2020.

Les charges de personnel, en baisse de 2% à 252 000 € constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement. Elles sont influencées par le GVT et l'effet NORIA dû au départ de l'ancien Directeur. Les charges générales sont attendues en progression de 20 %. Les crédits affectés aux fluides devraient être en hausse de 20 000 €, tout comme ceux liés à la maintenance des différents équipements (effet prix sur les contrats suite à la mise en place de nouveaux protocoles sanitaires dans le cadre des interventions). Une enveloppe de 4 700 € est prévue pour les charges financières liées à la contraction de l'emprunt de 617 000 € en 2020 pour le financement des travaux de rénovation de la piscine.

Les recettes liées aux entrées devraient être en net recul de 75 000 €. Les pertes d'entrées liées aux travaux de rénovation et au contexte sanitaire dû à la COVID devraient impacter négativement les ressources d'exploitation. La subvention d'équilibre du budget général devrait connaître, de ce fait, une hausse de 16,4 %.

Au niveau de l'investissement, une enveloppe de 27 000 € est prévue pour l'acquisition de matériel d'animation principalement, la réfection du pédiluve et 41 150 € pour le remboursement du capital

de la dette. Ces dépenses sont financées par le FCTVA à hauteur de 5 620 €, des opérations d'ordre et la reprise du résultat d'investissement reporté de 2020 (15 644 €).

C) Le budget annexe Médiathèques.

Les dépenses de fonctionnement sont attendues en progression de 0,2%.

La charge principale est constituée par les dépenses de personnel qui baisseraient de 3%. Les charges à caractère général devraient être en hausse de 5% en raison de l'augmentation des charges locatives et des frais de nettoyage (COVID). Une enveloppe supplémentaire de 1 000 € est prévue pour l'acquisition d'ouvrages dans le cadre de la mise en place du Contrat Territorial Lecture. Enfin, 2 000 € sont mobilisés pour la réfection d'une salle à la médiathèque de Wittisheim dans l'objectif de l'exploiter à nouveau et renforcer l'attractivité du site (projet "autres types de prêts" du CTL : malles d'instruments de musique, de bricolage, de jeux...).

Côté recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre du budget principal devrait être en hausse de 5,7 % pour s'établir aux alentours de 418 000 €. Elle est complétée par une subvention attendue de l'Etat pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Lecture. Aucune recette n'est attendue quant aux redevances suite à l'instauration de la gratuité de l'accès l'an passé.

45 000 € sont prévus pour l'acquisition de matériel de bureau et informatique, ainsi que de mobilier et 19 200 € pour le remboursement du capital de la dette. Ces dépenses sont financées par la reprise du résultat d'investissement de 2020, le FCTVA et les dotations aux amortissements.

D) Le budget annexe Ecole de Musique.

Les dépenses de fonctionnement devraient connaître une hausse de 0,84 %.

La charge principale est constituée par les dépenses de personnel qui sont stables par rapport à 2020 à 335 500 €.

Les charges générales devraient évoluer de +17,3% sous l'effet de la mise en œuvre de nouvelles animations et événements au niveau du territoire et le financement des mesures liés à lutte contre la COVID.

Au niveau des recettes, les droits d'écolage et les droits d'entrée en baisse de 10 700 € (effet COVID) permettent de financer, en partie, les dépenses de fonctionnement. L'équilibre est assuré par la subvention d'équilibre versée par le budget principal stable par rapport à 2020 du fait d'une reprise plus importante du résultat de fonctionnement de l'exercice de l'année écoulée.

La section d'investissement de 2 490 € concerne l'acquisition de petit matériel informatique et musical. Elle s'équilibre par la reprise du résultat d'investissement antérieur et les dotations aux amortissements.

E) Le budget annexe Gendarmerie.

Le budget Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim prévoit des crédits 13 000 € pour l'entretien du bâtiment, propriété de l'intercommunalité et des espaces verts par la commune de Marckolsheim. 3 000 € sont aussi mobilisés par les taxes foncières. Les dépenses seront financées principalement par le loyer versé par l'Etat pour l'occupation des locaux et le résultat reporté de 2020.

En investissement, le remboursement du capital de la dette est financé par des ventes de terrains qui seront intégrés dans l'actif du budget principal. Une enveloppe de 25 000 € est mobilisée pour la réalisation des études techniques nécessaires à l'extension du site.

A noter que ce budget devrait être déficitaire en 2020 de l'ordre de 1 M€. La question de son financement au moyen d'une subvention du budget principal est en étudiant pour progressivement assurer son équilibre (250 000 €/ an sur 5 ans). Cette dépense devrait impacter le budget général. Autre solution, l'entame d'une dissolution de ce budget afin d'intégrer les soldes et écritures

budgétaires au sein du budget général pour assurer l'équilibre au moyen du fonds de roulement existant au niveau du budget général.

F) Le budget annexe Ordures Ménagères.

Le budget Ordures Ménagères est basé sur une redevance stable par rapport à 2020. Il permet la balance entre les recettes liées au recouvrement de la redevance incitative unique et le versement de la contribution au SMICTOM.

Compte tenu de l'évolution du parc de bacs en exploitation, le produit de la redevance est estimé à 2 085 704,50 € pour la Communauté de Communes. Son évolution attendue est de +1,88% par rapport aux estimations 2020.

G) Le budget annexe PAIM

Le budget PAIM prévoit la réalisation de prestations de géomètres et d'entretien courant (balayage, espaces verts...) pour un montant de 20 000 €. Près de 1 330 000 € sont budgétés pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de la zone (travaux et maîtrise d'œuvre). Le renouvellement de la signalétique et la réalisation de branchements sont prévus pour une somme de 10 000 €. 5 100 € seront affectés au paiement des taxes foncières et 1 500 € pour la cotisation à l'association des propriétaires fonciers. 91 465 € sont affectés au remboursement de l'avance consentie par le Département pour la viabilisation de la zone. La reprise du résultat d'investissement s'élève à 2 037 000 €. Ces dépenses sont financées par des ventes de terrains (3 740 000 €) et la reprise du résultat de fonctionnement (72 874 €).

H) Le budget annexe ZA Sundhouse

Le budget de la Zone de Sundhouse intègre des crédits pour la réalisation de prestations de géomètre (1 000 €), le renouvellement de la signalétique (20 000 €), le paiement des taxes foncières (125 €) et la prise en charge des charges financières (120€). En recettes, il est prévu le reprise du résultat de fonctionnement reporté de 212 165 €.

En investissement, il est prévu en dépenses, les crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette (8 545 €) et le résultat d'investissement reporté de 431 941 €.

L'équilibre budgétaire est assuré par les écritures d'ordre et de stocks.

I) Le budget annexe ZA Hilsenheim

8 545 € seront prévus pour le remboursement de l'emprunt transféré par la Commune d'Hilsenheim, 850 € pour le paiement des taxes foncières et d'autres dépenses et 30 000 € pour la pose d'une signalétique et la réalisation de la voirie définitive. Ces dépenses seront financées par la reprise des résultats antérieurs et la vente de terrains restant de 60 000 €.

6) La stratégie financière 2021.

Le Conseil de Communauté est prié de fixer ses orientations pour l'élaboration du projet de budget 2021 et de se prononcer, en particulier, sur les points suivants :

- Pas de mobilisation de la fiscalité, sachant que le point de fiscalité est dorénavant de l'ordre de 31 000 € contre 41 000 € précédemment ;
- Mode de financement des investissements par mobilisation de l'emprunt (pour le Très Haut Débit) et par le fonds de roulement ;
- Réduction éventuelle supplémentaire des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- Engagement d'une réflexion sur la mise en œuvre d'une stratégie financière pour la mandature avec la définition d'indicateurs financiers cibles à atteindre et/ou préserver (niveaux d'épargne, endettement, ...) ;
- Action possible sur les tarifs des services rendus à la population, notamment pour les périscolaires.

Annexe 1



Etat récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction des élus de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim perçues au titre de l'ensemble des mandats ou des fonctions exercées en tant que délégué de la collectivité

-

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Nom	Prénom	Statut	Mandat	Indemnité Brut
PFLIEGERSDOERFFER	Frédéric	Président	CCRM	2 625,35 €
		Président	SDEA	727,71 €
KNOBLOCH	Christophe	1 ^{er} Vice-Président	CCRM	961,85 €
GREIGERT	Catherine	2 ^{ème} Vice-Président	CCRM	961,85 €
KLOTZ	Mathieu	3 ^{ème} Vice-Président	CCRM	961,85 €
MOSSER	Mireille	4 ^{ème} Vice-Président	CCRM	961,85 €
SCHUNCK	Jacqueline	5 ^{ème} Vice-Président	CCRM	961,85 €
NEEFF	Anne-Marie	6 ^{ème} Vice-Président	CCRM	961,85 €